



Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième réunion

Montevideo, 2-4 avril 2019

Rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième réunion

I. Introduction

1. Par sa résolution II/6, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé le Groupe de travail à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire. Le Groupe de travail était censé se réunir une fois au cours de l'année précédant les sessions de la Conférence pour préparer ces dernières de manière complète et efficace. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue en novembre 2011 à Belgrade et la deuxième en décembre 2014 à Genève. Par sa résolution IV/5, la Conférence a décidé de convoquer la troisième réunion du Groupe de travail avant sa cinquième session, qui devait se tenir en 2018 ou au début de 2019.
2. En conséquence, la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée s'est tenue à l'Antel Arena, à Montevideo, du 2 au 4 avril 2019.

II. Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte le mardi 2 avril 2019 à 10 h 15 par Mme Gertrud Sahler (Allemagne), Présidente de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Eneida de León, Ministre uruguayenne du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement; M. Jorge Basso, Ministre uruguayen de la santé publique; M. Ariel Bergamino, Vice-Ministre uruguayen des affaires étrangères; Mme Sahler, Cheffe de la Direction générale de l'environnement et de la santé, du contrôle des émissions, de la sûreté des installations, des transports et de la sécurité chimique au Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire; M. Laurentiu Adrian Neculaescu, Secrétaire d'État au Ministère roumain de l'environnement; M. Tim Kasten, Directeur adjoint de la Division de l'économie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
5. Dans sa déclaration, Mme de León a rappelé les engagements pris par l'Uruguay et les efforts soutenus que déployait son pays afin de faire avancer le programme international en matière de sécurité chimique et de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national, régional et international, soulignant que, comme il était tributaire de la pêche et de l'agriculture, l'Uruguay était confronté à une utilisation accrue de produits agrochimiques, raison pour laquelle il fallait y renforcer les mesures de protection de la biodiversité et de la santé des êtres humains et des écosystèmes. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques avait fourni un cadre pour la participation de tous les secteurs et parties prenantes concernés et avait permis de faire des progrès considérables en vue d'atteindre l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020, mais beaucoup restait à faire, et la croissance mondiale de la production chimique posait de nouveaux défis pour la gestion rationnelle des produits chimiques et l'évaluation des risques qui y étaient associés, en particulier dans les pays en développement. La coopération

internationale était essentielle pour faire fond sur les progrès réalisés et pour combler le manque actuel de données. La réunion en cours offrait l'occasion de continuer à renforcer la visibilité et à souligner l'importance de la gestion durable des produits chimiques et des déchets et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de sécurité chimique au-delà de 2020. En conclusion, Mme de León a souhaité au Groupe de travail des délibérations fructueuses de façon à garantir le bon déroulement de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et d'assurer un avenir meilleur et plus sain pour tous.

6. Dans sa déclaration, M. Basso a souligné qu'il fallait appliquer une approche multisectorielle pour relever le défi de la gestion rationnelle des produits chimiques. En 2017, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une feuille de route pour renforcer la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 et au-delà. La feuille de route – qui préconisait l'adoption de mesures dans les domaines de la réduction des risques, des connaissances et des données, de la capacité institutionnelle et de la direction et la coordination – a aidé les ministères de la santé à planifier et à établir des priorités, leur a fourni un appui en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation et leur a permis de prendre des décisions éclairées concernant les produits chimiques connus. Une approche de précaution devait être adoptée en ce qui concerne les produits chimiques à l'égard desquels des incertitudes subsistaient. Dans l'ensemble, les pays étaient collectivement responsables de la production de connaissances sur les risques pour le développement humain et les êtres humains tout au long du cycle de vie des produits chimiques et de la communication de ces connaissances aux décideurs. Il fallait que de nombreux secteurs coopèrent, notamment la santé, l'environnement, l'industrie, les transports, le commerce et l'agriculture, ainsi que les milieux universitaires, le secteur professionnel et les organisations de la société civile, afin d'établir des pratiques de gestion des produits chimiques qui soient plus sûres et plus durables.

7. M. Ariel Bergamino a axé sa déclaration sur l'importance de l'Approche stratégique et du Groupe de travail à composition non limitée dans le cadre de l'action internationale en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques. Le Groupe de travail avait en particulier permis de promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement et en transition et de renforcer le dialogue avec le secteur privé et d'autres secteurs sur la gestion et l'utilisation durables des produits chimiques. Il était fondamental de maintenir le Groupe de travail aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui était le programme de développement le plus légitime, le plus solide et le plus audacieux dont disposait l'humanité. Le Groupe de travail s'occupait des produits chimiques qui n'étaient pas encore couverts par des accords internationaux et permettait de renforcer et de promouvoir le dialogue avec l'industrie et le secteur privé. Par ailleurs, il fallait impérativement mettre en place un mécanisme de financement de l'instrument pour l'après-2020, assurer l'échange de connaissances et de technologies et renforcer les capacités.

8. Mme Sahler a tout d'abord fait observer que le processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 avait jeté les bases de négociations fructueuses qui devaient avoir lieu à la réunion en cours. La vision, la portée, les principes et les objectifs stratégiques du futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets avaient fait l'objet d'un débat approfondi et il fallait espérer que la définition de ces éléments pourrait être considérablement avancée, voire finalisée, et que ceux-ci pourraient être soumis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de sorte qu'elle puisse éventuellement les adopter à sa cinquième session. Les éléments supplémentaires des dispositifs institutionnels, les mécanismes d'appui à la mise en œuvre et les considérations financières pourraient être examinés à la troisième réunion du processus intersessions. La Présidente a insisté sur deux points de l'ordre du jour qui étaient particulièrement importants pour la réunion en cours. Premièrement, le point 3 (L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020), dont les débats seraient utilement orientés par le document élaboré par les coprésidents du processus intersessions ; deuxièmement, le point 4 (Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020). Si quelques progrès avaient été accomplis, l'Approche stratégique – plateforme volontaire, multisectorielle et multipartite – s'était avérée incapable de tenir toutes les promesses faites à son lancement en 2006. L'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint et la cohérence et les synergies entre les organisations qui devaient contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets n'avaient pas été suffisamment renforcées. Il restait donc beaucoup à faire. La deuxième édition du rapport Global Chemicals Outlook (Perspectives mondiales en matière de produits chimiques), qui avait été publiée peu de temps auparavant sous le titre « *From Legacies to Innovative Solutions : Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development* », appelait à la mise en place d'un cadre mondial complet

pour stimuler l'engagement et la participation de tous les acteurs concernés. Mme Sahler a invité les représentants à examiner la forme qu'un tel cadre pourrait prendre.

9. S'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, M. Neculaescu a déclaré que le document établi par les coprésidents servirait utilement à élaborer des recommandations concrètes sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. L'Union européenne et ses États membres avaient mené des travaux similaires qui seraient présentés à la réunion en cours. Se déroulant à un moment crucial, à savoir dans la foulée de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et après le lancement de l'Alliance de grande ambition sur les produits chimiques et les déchets, qui avaient toutes deux démontré que le monde politique avait conscience qu'il importait d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, la réunion en cours donnait l'occasion de faire véritablement évoluer la situation. Il ressortait de la deuxième édition du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, qui indiquait que l'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint, que le statu quo n'était pas une option viable. Les décideurs devaient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'ici à 2030 au plus tard. Toutes les parties prenantes devaient prendre des mesures d'urgence pour renforcer et hiérarchiser les efforts visant à parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris adopter un meilleur cadre permettant de mettre en œuvre efficacement les volets du Programme 2030 relatifs aux produits chimiques et aux déchets. En conclusion, M. Neculaescu s'est déclaré favorable à ce que les objectifs recommandés énoncés dans le document établi par les coprésidents servent de base à la poursuite des travaux intersessions et à ce que des indicateurs soient élaborés en parallèle pour permettre l'évaluation des progrès.

10. Dans sa déclaration, M. Kasten a estimé que la réunion en cours se tenait à un moment crucial, alors que le monde faisait face à de multiples défis environnementaux, tels que la perte de biodiversité, la résistance aux antimicrobiens, les changements climatiques et la pollution, qui étaient tous directement liés à la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets. De même que les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, l'Approche stratégique visait à instaurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, ce qui était essentiel pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et pour garantir une planète saine pour des populations en bonne santé. Plusieurs des documents issus de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement intéressaient la réunion en cours, notamment la déclaration ministérielle sur les solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables, dans laquelle l'Assemblée pour l'environnement avait souligné qu'il fallait prendre des mesures concertées en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et qu'un cadre adapté pour l'après-2020 devait être adopté, et les résolutions sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et sur les articles en plastique à usage unique. Également à la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement, la deuxième édition du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques avait été lancé, qui signalait que les progrès avaient été inégaux et que le monde n'était pas en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé à 2020. Les réactions positives et l'intérêt du public à l'égard du rapport ont montré que le monde était plus que jamais attentif aux effets des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. M. Kasten a encouragé les représentants à œuvrer en faveur de changements à l'échelle du système, à faire preuve d'une grande ambition en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et à se rappeler que des solutions existaient, mais qu'il fallait que toutes les parties prenantes prennent d'urgence des mesures plus ambitieuses.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

11. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG.3/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.

3. L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 :
 - a) Évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 ;
 - b) Considérations en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 :
 - i) Élaboration de recommandations en prévision de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ;
 - ii) Calendrier du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.
4. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
 - a) Rapport d'activité pour la période 2014–2016 ;
 - b) Orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 ;
 - c) Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation ;
 - d) Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé ;
 - e) Financement de l'Approche stratégique.
5. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2019–2020.
6. Préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la réunion.
9. Clôture de la réunion.

B. Questions d'organisation

1. Participation

12. Les représentants des gouvernements ci-après étaient présents : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Lesotho, Madagascar, Maldives, Mali, Maurice, Macédoine du Nord, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Soudan, Sri-Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tuvalu, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Venezuela (république bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe.

13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Africa Institute, Agence européenne des produits chimiques, Banque mondiale, Centre de la Communauté d'États indépendants (CEI), Fonds pour l'environnement mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure.

14. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Académie de l'eau, Adelphi Research, AGENDA for Environment and Responsible Development, Asian Centre for Environmental Health, Association de l'Éducation Environnementale pour les Futures Générations, Association Welfare, Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie pour la région des Caraïbes à Trinité-et-Tobago, Centre de coordination de la Convention de Bâle/centre régional de la Convention de Stockholm pour l'Amérique latine et les Caraïbes en Uruguay, Casa CEM – Vias Verdes A.C., CENN, Centre for International Environmental Law, Centre for Public Health and Environmental Development, Centre de Recherche et d'Éducation pour le Développement, Centre for Environment, Justice and Development, European Environmental Bureau, Friends of the Earth Germany, Greenpeace International, Health Care Without Harm, Health and Environment Justice Support, Institute of Science, Technology and Policy (ETH Zurich)/International Panel on Chemical Pollution, Interface Development Interventions, International Chrysotile Association, International Community Corrections Association, International POPS Elimination Network, International Society of Doctors for the Environment, Lok Kalyan Seva Kendra, Multistakeholder Processes for Sustainable Development (MSP) Institute, Pesticide Action Network, Pesticide Action Nexus Association (PAN-Ethiopia), RAPAL Uruguay, Red de Acción sobre Plaguicidas y sus Alternativas de América Latina, Summit Outcomes Group, Swedish Society for Nature Conservation, Toxics Link, Toxisphera Environmental Health Association, United States Council for International Business, University of Cape Town, University of Liverpool/International Trade Union Confederation, University of the Republic (Uruguay), Young Volunteers for Environment Cameroon.

15. Les entités ci-après du secteur privé étaient également représentées : Association brésilienne de l'industrie chimique, Centre de Formation en Poids Lourds (CFPL Haïti), CropLife International, International Chemical Trade Association, Conseil international des associations chimiques, Milieu Consulting, Association suédoise des industries pharmaceutiques.

16. Les autres entités ci-après étaient également représentées : ADAPTA Ingeniería Ambiental, EX Research Institute Ltd., International Sustainable Chemistry Collaborative Centre (ISC3).

2. Bureau

17. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'applique *mutatis mutandis* aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée, tel que prévu à l'article 23 dudit règlement. Conformément au paragraphe 2 de l'article 14, les membres élus à la quatrième session de la Conférence devaient siéger au Bureau pendant la réunion en cours. Toutefois, depuis la quatrième session, plusieurs membres du Bureau élus par la Conférence avaient été remplacés conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

18. En conséquence, le Bureau était constitué comme suit au moment de la réunion en cours :

Présidente :	Mme Gertrud Sahler (Allemagne)
Vice-Présidents :	M. Ritesh Kumar Singh (Inde)
	M. Szymon Domagalski (Pologne)
	Mme Valentina Sierra (Uruguay)
	M. David Kapindula (Zambie)

19. M. Domagalski a également fait office de rapporteur.

20. La Présidente a noté que M. Brian Kohler avait démissionné de ses fonctions de représentant des parties prenantes syndicales au Bureau et que le groupe sectoriel syndical avait choisi M. Rory O'Neill pour le remplacer. En outre, M. David Morin (Canada) continuerait de coprésider le processus intersessions, mais il faudrait nommer un autre coprésident pour remplacer Mme Leticia Reis de Carvalho, laquelle avait cessé ses fonctions au sein du Gouvernement brésilien et, partant, de l'Approche stratégique, pendant l'intersession. Le Groupe de travail est convenu d'examiner la nomination du nouveau coprésident au titre du point 3 b) i) de l'ordre du jour.

3. Organisation des travaux

21. Pour mener à bien ses travaux à la réunion en cours, le Groupe de travail était saisi de documents de travail et d'information se rapportant aux différents points de l'ordre du jour de la réunion. On trouvera dans le document SAICM/OEWG.3/INF/38, la liste de ces documents dans l'ordre des points de l'ordre du jour auxquels ils se rapportent.

22. Le Groupe de travail est convenu de mener ses travaux conformément à la proposition formulée dans une note établie par la Présidente (SAICM/OEWG.3/2). Il a ainsi décidé, entre autres, de mener ses travaux en séance plénière chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements nécessaires, et de constituer les petits groupes qu'il jugerait nécessaires, étant entendu que pas plus d'un groupe travaillerait en même temps que la plénière et que pas plus de deux groupes pourraient se réunir en même temps.

4. Déclarations concernant les objectifs de la réunion

23. Un certain nombre de représentants, dont plusieurs s'exprimant au nom de groupes de pays, ont prononcé des déclarations d'ordre général sur les questions qui devaient être abordées pendant la réunion. Des déclarations ont d'abord été faites au nom des groupes régionaux de pays, puis par des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de l'industrie et de syndicats.

a) Groupes régionaux

24. Le représentant de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a rappelé que le continent africain, qui était un importateur net de produits chimiques, éprouvait de grandes difficultés à gérer ceux-ci et les déchets de manière écologiquement rationnelle. Il était à espérer que le futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques s'appuierait sur les succès de l'Approche stratégique et en comblerait les insuffisances de manière à atteindre l'objectif de 2020. Ce cadre gagnerait à reprendre et renforcer les éléments de l'Approche stratégique qui avaient conduit aux réalisations passées. Bien qu'il convienne de ne pas le limiter dans le temps, il devrait avoir des buts et des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais. Il devrait être multisectoriel, être assuré d'un niveau élevé d'engagement politique à faire mieux connaître le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets, et être plus directement lié à la mise en œuvre du Programme 2030. Il devrait en outre favoriser l'utilisation de la chimie verte et de la chimie durable par l'industrie. Par ailleurs, il devrait comporter des dispositions concernant l'adéquation, la prévisibilité et la durabilité des ressources financières, qui étaient essentielles pour la mise en œuvre, comme l'indiquaient l'évaluation de l'Approche stratégique et le deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques. Le renforcement de l'interface science-politique faciliterait la proposition de nouvelles questions de politique générale d'intérêt mondial et protégerait les pays contre l'intimidation pendant la présentation de propositions. Enfin, les objectifs du nouveau cadre devraient être ancrés aux objectifs de développement durable.

25. Le représentant de la République islamique d'Iran, prenant la parole au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, a noté que le moment était certes venu d'entrer dans une nouvelle ère en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, mais qu'il ne fallait pas pour autant laisser les nouveaux objectifs ambitieux de l'après-2020 éclipser les difficultés actuelles à atteindre l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020. Il convenait de renforcer davantage les activités en cours, en tenant dûment compte de divers principes, dont celui des responsabilités communes mais différenciées et celui d'intensification de la collaboration régionale. La Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020, avec ses 11 points fondamentaux et 6 domaines d'activité principaux, et le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique étaient des outils utiles pour évaluer et améliorer la mise en œuvre d'ici à 2020. Divers documents avaient fait ressortir l'existence d'écart importants entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques ; la croissance du commerce international de produits chimiques et des déséquilibres antérieurs dans ce domaine ; le besoin d'assistance technique, de soutien financier et de transfert de technologie ; l'importance d'avoir des ressources financières spécifiques, durables, adéquates et accessibles pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; la nécessité de maintenir les contributions continues des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), en lui attribuant des ressources adéquates et plus de responsabilités ; et la nécessité d'étendre la responsabilité élargie du producteur à l'ensemble du cycle de vie des produits chimiques. La définition d'une approche et d'une structure globales attrayantes pour le cadre envisagé après 2020 nécessiterait des délibérations approfondies, inclusives et transparentes tenant compte des besoins des pays de la région Asie-Pacifique.

26. S'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de l'Argentine a convenu de la nécessité d'un cadre général intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets connexes. Ce cadre devrait répondre à la nécessité d'élaborer, de mettre en place et d'appliquer des législations et politiques de base en matière de gestion, inclure et

intégrer tous les instruments internationaux en vigueur et rechercher les synergies et la cohérence. Il devrait être ambitieux, intemporel et inclusif, et néanmoins simple, clair et concis. Il devrait couvrir la gestion rationnelle des produits chimiques et de toute forme de déchets associés à ces produits, compte tenu de l'approche du cycle de vie incorporée dans l'objectif 2020 de l'Approche stratégique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Son approche devrait être multisectorielle, la participation du secteur de la santé étant essentielle, et devrait accorder une importance particulière aux droits humains. Elle devrait renforcer la capacité des pays en développement en matière de gestion intégrée et promouvoir le transfert de technologies plus propres et plus sûres vers ces pays. Elle devrait également concourir à une interface robuste entre science et politique. Ses objectifs devraient inclure la mobilisation de ressources financières et non financières adéquates pour la mise en œuvre, étant donné qu'un financement à long terme, durable, opportun, prévisible, adéquat et accessible, accompagné d'une assistance technique appropriée, était crucial pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets connexes. Afin d'assurer la disponibilité de ressources financières adéquates, les contributions des entités du secteur privé tout au long de la chaîne de valeur devraient être augmentées. En outre, les mécanismes existants, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et les dons devraient être complétés par la création d'un fonds spécifique offrant aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile une gamme d'instruments financiers visant à développer les capacités et à attirer les investissements.

27. Le représentant de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom des États d'Europe centrale et orientale, a déclaré que la réunion en cours était un moment historique qui offrait une occasion de faire le point sur les progrès réalisés et d'examiner pourquoi l'objectif de 2020 ne serait pas atteint. Le deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques et le rapport d'étape sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 montraient qu'avec l'augmentation mondiale de la production, de la consommation et du commerce de produits chimiques et le transfert de la production mondiale vers les pays en développement et les pays en transition, il importait que tous les pays soient bien préparés à relever les nouveaux défis en matière de gestion des produits chimiques. Le soutien politique au futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques était essentiel, mais comme on l'avait vu avec les changements climatiques et les déchets plastiques, il s'obtenait principalement par la sensibilisation du public. Il était possible d'obtenir une reconnaissance similaire pour la gestion rationnelle des produits chimiques en renforçant les synergies aussi bien entre les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets qu'avec d'autres concepts et initiatives politiques, tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Le futur cadre devrait couvrir l'ensemble du cycle de vie, de la production à la consommation et à la gestion des déchets. Il convenait de renforcer l'interface science-politique au niveau international, comme l'avait demandé l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session, en tenant compte des mécanismes existants afin d'optimiser le rapport coût-efficacité, d'utiliser au mieux les nouvelles technologies, de suivre les progrès et d'améliorer l'application au niveau national des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement. Le futur cadre devrait par ailleurs confirmer la validité des documents fondamentaux de l'Approche stratégique, tels que la Déclaration de Dubaï, et compléter le Programme 2030, en montrant comment une gestion rationnelle des produits chimiques contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable. Il devrait englober tous les secteurs, y compris ceux qui n'étaient pas impliqués dans le passé, et explorer les liens avec des questions telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité. À cet égard, l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Santé de la feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les produits chimiques était digne d'attention.

b) Organisations intergouvernementales

28. La représentante du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a indiqué que les organisations participant à l'IOMC s'étaient intensément attelées à mettre en œuvre un large éventail d'activités à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui étaient décrites dans une note d'information établie par l'IOMC pour la réunion en cours (SAICM/OEWG.3/INF/6). Le caractère multisectoriel et multipartite propre à l'Approche était un de ses atouts, mais la participation des différents secteurs et parties prenantes ayant été inégale dans la pratique, l'IOMC suggérerait des moyens d'assurer un plus grand engagement de tous les secteurs et parties prenantes concernés dans le cadre envisagé pour l'après-2020. Elle estimait que le cadre pour l'après-2020 devrait avoir pour objectif d'améliorer la santé des populations et des écosystèmes, compte tenu des priorités nationales et régionales et du Programme 2030. Pour finir, elle a déclaré que l'IOMC appuyait sans réserve l'Approche stratégique et le processus post-2020.

29. Le représentant de l’Africa Institute a insisté sur l’importance d’examiner les principaux éléments constitutifs du cadre pour l’après-2020, notamment sa vision, ses principes, sa gouvernance, son mécanisme de financement et son cadre institutionnel, ainsi que ses principaux intervenants et leurs rôles respectifs, soulignant que l’industrie devrait y être plus réceptive et y participer davantage. La coopération internationale, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et des partenariats plus larges et plus solides étaient tous essentiels pour sa réussite. Notant qu’aucun progrès ne pouvait être réalisé en l’absence de ressources financières adéquates, il a exprimé l’espoir que le Groupe de travail se pencherait à la réunion en cours sur un mécanisme de financement pour l’avenir.

c) Organisations non gouvernementales

30. La représentante d’une organisation non gouvernementale s’est déclarée profondément préoccupée par le fait que l’Approche stratégique n’avait pas abordé la question des pesticides hautement dangereux, notant que, malgré les tentatives faites par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de s’attaquer à ce problème à ses troisième et quatrième sessions en demandant, respectivement, une élimination progressive de ces pesticides et la création d’une alliance mondiale contre les pesticides très dangereux, quelques représentants avaient entravé les efforts dans ce sens. Rappelant les résultats d’un récent programme de surveillance mis en place par le réseau Pesticide Action Network Asia and the Pacific (PAN-AP) dans sept pays d’Asie, qui avaient montré que 70 % des agriculteurs souffraient d’empoisonnement aigu aux pesticides, elle a vivement engagé les représentants à se demander si cette situation était acceptable à leurs yeux et, si cela ne l’était pas, à réfléchir à la manière dont on pouvait élaborer une « Approche stratégique 2.0 » améliorée permettant de prendre des mesures concernant les pesticides hautement dangereux. Elle a également fait observer que, lors des débats sur une plateforme plus large pour l’après-2020, il serait important d’examiner comment on pourrait procéder pour recommander l’inclusion d’une question préoccupante que l’Approche stratégique n’avait pas été en mesure de résoudre dans un protocole donné.

31. Le représentant d’une organisation non gouvernementale a été d’avis qu’un nouvel accord mondial sur la sécurité chimique était nécessaire et que cet accord devrait comporter une version améliorée de l’Approche stratégique, également connue sous le nom de « SAICM 2.0 », ainsi qu’un cadre habilitant permettant de relever le défi croissant de la gestion des incidences sanitaires, économiques et environnementales de la production, de l’utilisation et de l’élimination des produits chimiques et des déchets. L’approche et le cadre devraient être intemporels, mais comporter des jalons mesurables et assortis de délais ; inclure la prévention et la précaution parmi les priorités ; protéger activement la santé humaine et l’environnement ; et couvrir l’intégralité du cycle de vie des produits chimiques et des déchets. Le cadre habilitant devrait servir de cadre général pour tous les accords relatifs aux produits chimiques, être adopté au plus haut niveau, y compris par l’Assemblée générale des Nations Unies, et être ouvert, inclusif et transparent, épousant une approche multisectorielle et multipartite. Il était essentiel de mettre en place un mécanisme offrant des financements nouveaux et supplémentaires adéquats, durables et prévisibles, accessibles à toutes les parties prenantes concernées pour traiter les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets. L’internalisation par les industries concernées des coûts que les produits chimiques comportent pour la société était également considérée comme essentielle à cet égard.

32. Un représentant de l’industrie a donné à entendre qu’il attachait une grande valeur au caractère multipartite et multisectoriel de l’Approche stratégique et était favorable à l’inclusion d’actions concrètes par les principales parties prenantes concernant les objectifs et cibles définis dans le document élaboré par les coprésidents du processus intersessions (SAICM/OEWG.3/4). Son organisation était déterminée à atteindre l’objectif de gestion durable des produits chimiques et des déchets et les objectifs de développement durable via son programme de gestion responsable, des initiatives de renforcement des capacités et la promotion de la gestion des connaissances et du partage d’informations, et encourageait les participants à examiner un document d’information soumis par le Conseil international des associations de l’industrie chimique (ICCA) et le PNUE sur la gestion des connaissances et le partage d’informations aux fins d’une gestion rationnelle des produits chimiques industriels (SAICM/OEWG.3/INF/28). Selon le représentant, il faudrait inclure le partage d’informations parmi les éléments clés de la « SAICM 2.0 » et créer un dépôt mondial des informations appartenant au domaine public se rapportant aux produits chimiques.

33. Le représentant des syndicats a vivement engagé le Groupe de travail à examiner les problèmes auxquels les travailleurs étaient confrontés et le rôle que les travailleurs et leurs syndicats pouvaient jouer dans la prévention des inacceptables taux de mortalité et de morbidité causés par l’exposition à des produits chimiques sur les lieux de travail, qui était plus courante et plus nuisible que celle due aux rejets dans l’environnement mais constituait une forme de préjudice indirect officiellement toléré lié à l’utilisation de ces produits. Pour réussir, l’Approche stratégique devait promouvoir

un programme en matière de droits humains intégrant les droits fondamentaux sur le lieu de travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; promouvoir une adhésion de haut niveau à tous les échelons gouvernementaux, y compris au sein des ministères du commerce et des finances, dont les politiques savaient souvent les politiques environnementales et encourageaient le transfert des risques aux pays en développement ainsi que la croissance d'une main-d'œuvre mondiale toujours plus précaire dans tous les pays ; et promouvoir la transparence, afin que ni les travailleurs ni le grand public ne puissent jamais se voir refuser l'accès à l'information sur ce qui les empoisonnait ou les tuait.

34. La représentante du secteur de la santé de la société civile a exprimé son soutien à la « SAICM 2.0 », notant que celle-ci devait s'appuyer sur les succès et les enseignements à tirer des erreurs de l'Approche stratégique afin d'assurer la prévention primaire en incorporant la précaution, la chimie verte et durable et le concept de hiérarchie de prévention des risques utilisé en médecine du travail dans des plans nationaux intégrés de mise en œuvre tenant compte de tous les instruments et organismes pertinents devant travailler ensemble pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et déchets tout au long de leur cycle de vie. Le document établi par les coprésidents constituait une bonne base pour l'élaboration de l'Approche stratégique 2.0 et il était nécessaire de s'attaquer plus efficacement aux menaces que les substances chimiques dangereuses et celles présentes dans les produits constituaient pour la santé en recourant à la transparence, à la prévention et à la précaution, et en gardant à l'esprit que l'Approche stratégique n'avait pas tenu ses promesses faute de mécanismes de gouvernance coordonnés et de financements adéquats.

IV. L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

A. Évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015

35. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé que, dans sa décision IV/4, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait défini le cadre régissant l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 et avait chargé le Groupe de travail de se pencher sur les conclusions de l'évaluation indépendante et de les lui soumettre pour qu'elle les examine à sa cinquième session. La Présidente a déploré qu'un retard important ait repoussé la mise au point définitive de l'évaluation, dont la version intégrale n'était pas encore disponible. Cependant, une version préliminaire du résumé analytique de l'évaluation avait été transmise au Groupe de travail le jour précédent (SAICM/OEWG.3/3) et l'évaluateur indépendant avait assuré le secrétariat que les versions finales du rapport d'évaluation et de son résumé seraient achevées d'ici à la fin avril 2019. En outre, l'évaluateur indépendant avait présenté le processus d'évaluation et les résultats provisoires lors de réunions précédentes, ce qui avait donné lieu à un examen approfondi de ces résultats par le processus intersessions à sa deuxième réunion.

36. Le représentant du secrétariat a attiré l'attention des participants sur la première page de la version préliminaire du résumé analytique et a lu le texte rédigé par l'évaluateur indépendant qui s'y trouvait.

37. Le Groupe de travail a ensuite regardé une présentation vidéo de l'évaluation préparée par l'évaluateur indépendant, dans laquelle étaient décrits le contexte, la méthode et les principales conclusions de l'évaluation présentées dans le document SAICM/OEWG.3/3.

38. Au cours du débat qui a suivi, des représentants ont remercié l'évaluateur indépendant pour son travail, son exposé et le résumé analytique, mais ont déploré la présentation très tardive de ce dernier, qui avait rendu son examen approfondi impossible, ainsi que le fait que le rapport d'évaluation intégral, à propos duquel ils avaient formulé des observations, n'avait pas été présenté au Groupe de travail pour examen à la réunion en cours.

39. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'Approche stratégique avait été extrêmement utile en permettant aux parties prenantes intéressées de divers secteurs d'aborder de façon constructive la question de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris s'agissant des nouvelles questions de politique générale ou d'autres sujets de préoccupation, et que ses travaux avaient contribué à améliorer la gestion des produits chimiques et des déchets dans divers pays. Cependant, l'Approche stratégique n'atteindrait pas son objectif fixé pour 2020, un résultat en grande partie dû au fait qu'elle n'avait pas suffisamment attiré l'attention de la classe politique et du public sur la question de la gestion rationnelle des produits chimiques et

des déchets. Par ailleurs, on constatait un décrochage progressif des organisations intéressées et un manque de participation de certains secteurs, notamment l'industrie.

40. Un autre représentant, s'exprimant également au nom d'un groupe de pays, a indiqué que le résumé analytique reflétait bien ce qui se passait sur le terrain et a approuvé les conclusions présentées dans le document, notamment celles relatives, s'agissant de l'après-2020, à la nécessité de maintenir la nature ambitieuse et inclusive de l'Approche stratégique et de veiller à des niveaux de financement suffisants, au renforcement des capacités et à une meilleure représentation des secteurs de la santé, de l'agriculture, de la finance et de l'industrie ; à la nécessité pour les gouvernements de faire preuve de volonté politique pour légiférer et appliquer les lois en matière de gestion rationnelle des produits chimiques ; et aux mesures indispensables pour réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

41. Un représentant a souligné qu'un certain nombre de conclusions du rapport d'évaluation indiquaient que l'Approche stratégique au-delà de 2020 devrait s'intéresser à la mise en œuvre au niveau national de la gestion de base des produits chimiques.

42. Une autre représentante a déclaré que certaines conclusions clefs du résumé analytique devraient orienter les activités des parties prenantes de l'Approche stratégique au-delà de 2020, y compris les suivantes : la nature multisectorielle et multipartite de l'Approche constituait l'une de ses forces et devait être renforcée ; le succès de l'Approche reposait en définitive sur la volonté des gouvernements de légiférer en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et d'appliquer ces lois ; des progrès étaient constatés mais il fallait renforcer les capacités institutionnelles dans de nombreux pays et suivre les avancées réalisées. Elle a exprimé l'espoir que le rapport intégral serait examiné à la troisième réunion du processus intersessions.

43. La représentante d'une organisation non gouvernementale a exprimé sa consternation devant l'absence dans le résumé analytique d'une évaluation des pesticides extrêmement dangereux comme source de préoccupation au titre de l'Approche stratégique. Elle a néanmoins exprimé l'espoir que la question serait traitée dans le rapport d'évaluation final. Elle a également approuvé les conclusions de l'évaluateur indépendant relatives au financement.

B. Considérations en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

1. Élaboration de recommandations en prévision de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

44. Présentant ce sous-point, la Présidente a noté que, à la fin de la deuxième réunion du processus intersessions sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, où l'attention avait été appelée sur la nécessité de progresser plus avant, toutes les régions et tous les secteurs avaient demandé aux coprésidents du processus intersessions d'élaborer un document devant servir de base aux discussions sur l'après-2020 qui serait soumis au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion. Les coprésidents avaient élaboré ce document en consultation avec le Bureau et avec le concours du secrétariat en se fondant sur les résultats des première et deuxième réunions du processus intersessions et en tenant compte des communications soumises par les parties prenantes ainsi que de l'issue des réunions régionales. Le représentant du secrétariat a présenté ce document (SAICM/OEWG.3/4) ainsi qu'un certain nombre de documents à l'appui, dont un document accompagné d'annotations au document élaboré par les coprésidents (SAICM/OEWG.3/INF/2). Enfin, la Présidente a rappelé que, comme noté au titre du point 2 (Questions d'organisation), M. Morin (Canada) continuerait d'exercer les fonctions de coprésident du processus intersessions, tandis que Mme Judith Torres (Uruguay) prendrait la suite de Mme Reis de Carvalho (Brésil), comme convenu par le Bureau.

45. M. Morin, intervenant au nom des coprésidents, a présenté le document ainsi que ses annotations. Ce document abordait tout d'abord les éléments fondamentaux, à savoir la vision, la portée et les principes et approches d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. M. Morin a ensuite présenté cinq objectifs stratégiques et 20 cibles connexes jugés applicables aussi bien à la poursuite de l'Approche stratégique après 2020, dénommée « SAICM 2.0 », qu'à un cadre habilitant amélioré. Les autres parties du document portaient sur la concrétisation des ambitions énoncées, en termes de dispositions institutionnelles, mécanismes d'appui à la mise en œuvre, et considérations financières. Le document et les annotations soulignaient les domaines qui avaient fait l'objet de discussions étendues, ceux qui devaient être examinés plus avant, ceux qui avaient fait l'objet d'un accord de principe et ceux qui avaient donné lieu à des opinions divergentes. Répondant à une question, l'intervenant a souligné la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources existantes de toutes natures et d'éviter les doubles emplois.

46. Après cette présentation, la Présidente a rappelé qu'à sa quatrième session, qui s'était tenue en mars 2019 à Nairobi, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait invité le Groupe de travail à composition non limitée à ouvrir la voie à l'adoption, par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session, d'une approche globale et transversale de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme. Elle a signalé que plusieurs documents d'information proposant un cadre de facilitation possible pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets avaient été soumis, dont un de l'Agence fédérale allemande pour l'environnement portant sur la gouvernance mondiale des produits chimiques et des déchets (SAICM/OEWG.3/INF/27).

47. Le représentant de l'Allemagne a présenté le document de l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, indiquant que, si l'Approche stratégique avait beaucoup progressé, quelques-unes des difficultés persistantes auxquelles elle se trouvait confrontée provenaient de la fragmentation institutionnelle. Le document présentait des arguments en faveur d'une plateforme de gouvernance plus large pour la gestion stratégique des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 ainsi que la marche à suivre pour la mettre en place, en s'appuyant sur ses éléments actuels.

48. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont indiqué que le document élaboré par les coprésidents représentait effectivement l'éventail des vues exprimées jusqu'à présent durant le processus, et constituait une base solide pour la poursuite des discussions. Il y a eu consensus sur la nécessité de poursuivre l'approche multipartite et multisectorielle adoptée pour l'Approche stratégique. Une action intégrée et coordonnée impliquant tous les acteurs aux niveaux international, régional et national était requise. Quelques représentants se sont également déclarés en faveur de la poursuite de l'aspect volontaire de l'Approche stratégique. De l'avis de plusieurs représentants, « l'Approche stratégique 2.0 » élargie et améliorée pouvait permettre de s'attaquer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020, et aussi de mieux concorder avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs représentants ont appuyé l'élaboration d'une stratégie ou d'un cadre global plus vaste comportant une combinaison de dispositions institutionnelles volontaires et juridiquement contraignantes. Des points de référence étaient nécessaires pour suivre les progrès en fonction d'un certain nombre d'indicateurs, étant entendu que des mesures additionnelles plus fortes seraient prises là où les progrès tardaient à se manifester.

49. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a dit que les débats au titre du point de l'ordre du jour à l'examen pourraient être guidés par la résolution sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session. Plusieurs représentants ont manifesté de l'intérêt pour la proposition, présentée dans cette résolution, tendant à mettre en place un cadre de facilitation amélioré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets sur le long terme. Des discussions plus approfondies étant toutefois nécessaires pour déterminer la portée d'un tel cadre, certains représentants ont fait valoir qu'afin d'éviter un débat trop prolongé sur les définitions applicables, tous les déchets devraient être pris en compte dans le cadre d'une approche globale, puisque les déchets non triés contenaient souvent des déchets issus de produits chimiques.

50. Plusieurs représentants ont souligné l'utilité d'une approche fondée sur le cycle de vie pour gérer les produits chimiques et les déchets, appuyée par des approches novatrices conformes au principe de circularité. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que l'industrie démontre son engagement en prenant toutes les mesures appropriées pour prévenir les dommages que pourraient causer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et qu'elle se charge des coûts et impacts associés, conformément aux principes de responsabilité élargie du producteur et du pollueur-payeur.

51. Une importance considérable était attachée aux moyens de mise en œuvre, en particulier à la mobilisation de ressources financières prévisibles, durables et suffisantes pour permettre la réalisation des objectifs convenus au niveau international afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. L'utilité de conseils d'experts a été reconnue, notamment en renforçant l'interface science-politique aux fins de la gouvernance internationale des produits chimiques et des déchets et en favorisant le transfert de technologies. Certains représentants ont dit que le secrétariat avait besoin d'un soutien financier supplémentaire pour pouvoir remplir son rôle. Un représentant a fait valoir qu'une assistance devait être fournie aux pays en développement ou à économie en transition en vertu du principe de responsabilités communes mais différenciées.

52. Plusieurs représentants ont déclaré que la santé humaine devrait être l'un des principaux aspects de la gestion rationnelle, exigeant le plein engagement du secteur de la santé. D'autres représentants ont appelé l'attention sur les aspects de la gestion des produits chimiques et des déchets touchant aux droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs qui manipulaient des produits potentiellement dangereux. La transparence était essentielle pour que le public ait pleinement connaissance des dangers que pouvaient poser divers produits chimiques et articles, y compris ceux qui étaient vendus en ligne.
53. Certains représentants ont souligné que lors de l'élaboration des accords internationaux en vue de la mise en œuvre au niveau national, il ne fallait pas perdre de vue l'utilité des mécanismes régionaux pour ce qui est de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les pays ayant atteint des stades de développement analogues et faisant face à des difficultés comparables. Une représentante a souligné le rôle que les centres régionaux pourraient jouer en soutenant les efforts en matière de renforcement des capacités.
54. S'agissant de la nécessité d'un engagement politique de haut niveau, plusieurs représentants se sont déclarés favorables à la tenue d'une conférence ministérielle en 2020 qui s'achèverait par une déclaration ministérielle qui serait adoptée lors du segment de haut niveau de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ou lors d'une conférence de haut niveau qui se tiendrait en marge de cette session.
55. À l'issue du débat, le Groupe de travail a convenu d'établir un groupe de contact coprésidé par M. Sam Adu-Kumi (Ghana) et Mme Silviya Kalnins (Lettonie). Sur la base des considérations mises en avant durant le processus intersessions, du document des coprésidents sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 (SAICM/OEWG.3/4), des débats à la réunion en cours et des recommandations figurant dans un document de séance présenté par le représentant de l'Union européenne, le groupe de contact a été chargé de formuler des recommandations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session.
56. Concernant les discussions sur un cadre habilitant concernant les produits chimiques et les déchets au-delà de 2020, le Groupe de travail a accepté la proposition de la Présidente tendant à créer un groupe des amis de la présidence facilité par M. Jorge Pedro-Aznar (Union européenne) et Mme Torres (Uruguay) en vue de coordonner les consultations informelles sur la question. Le groupe serait à participation ouverte et pourrait inclure des représentants de différents groupes de parties prenantes. Le groupe a été chargé de faciliter les consultations informelles et l'échange de vues sur la question de savoir s'il était nécessaire de mettre en place un cadre de facilitation global et transversal pour la gestion internationale des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et, dans l'affirmative, à quelles lacunes il pourrait remédier.
57. Le coprésident du groupe de contact a ensuite présenté les recommandations du groupe concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Ces recommandations sont reproduites dans l'annexe I au présent rapport, sans avoir été revues par les services d'édition. Notant que certaines d'entre elles appelaient une suite du secrétariat, la Présidente a demandé aux parties prenantes de soumettre les contributions pertinentes à ce dernier avant le 15 mai 2019 pour qu'il puisse préparer la documentation demandée. Un compte rendu des délibérations du groupe de contact serait soumis au processus intersessions à sa troisième réunion, pour examen. Lors de cette réunion, l'accent serait mis sur les domaines d'activité du cadre qui restaient à compléter. Lors de la quatrième réunion du processus intersessions, le document serait finalisé en vue d'être transmis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session pour examen et adoption éventuelle.
58. Le cofacilitateur du groupe des amis de la Présidente a présenté le compte rendu des discussions informelles sur la nécessité de disposer d'un cadre de facilitation transversal et global pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au niveau international après 2020 et les lacunes qu'il pourrait combler. Il a indiqué que le groupe avait tout d'abord identifié les lacunes du cadre actuel, puis qu'il s'était penché sur la nécessité de disposer d'un nouveau cadre de facilitation, et qu'il avait terminé en échangeant des idées sur les arrangements et processus institutionnels qui pourraient être adoptés. Il a précisé que le compte rendu des discussions reflétait les vues des cofacilitateurs sur les principaux points et qu'il n'avait pas été négocié ni convenu officiellement par le groupe.
59. Durant le premier échange de vues, certains représentants avaient suggéré que l'Approche stratégique soit élargie pour combler d'éventuelles lacunes, tandis que d'autres, soulignant l'impossibilité d'atteindre l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

d'ici 2020, avaient exprimé leur intérêt pour des processus et des arrangements institutionnels supplémentaires qui pourraient améliorer l'actuel cadre international. Les questions soulevées pendant la discussion concernaient : le manque de sensibilisation du public, de volonté politique et de visibilité du programme pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; la dispersion des mesures prises pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et les obstacles internes à la coopération interorganisations, y compris les obstacles financiers ; l'absence d'objectifs communs et d'une approche partagée pour la planification stratégique, l'établissement des rapports et le suivi des progrès ; le manque ou l'insuffisance de mesures pour traiter efficacement de certaines questions telles que les approches reposant sur le cycle de vie, y compris pour les déchets et les pesticides hautement dangereux ; le désengagement et le manque d'adhésion de certaines organisations et parties prenantes ; une mobilisation insuffisante de ressources à tous les niveaux et l'échec des efforts visant à obtenir une participation significative du secteur privé dans toute la chaîne de valeurs ou dans le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; et l'absence d'une planification qui permettrait de suivre le rythme de l'expansion et de la complexité croissante des secteurs des produits chimiques et des déchets.

60. S'agissant de la nécessité de disposer d'un cadre de facilitation transversal et global pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 au niveau international, les vues divergeaient quant à la capacité de l'Approche stratégique de combler seule toutes les lacunes. Selon certains représentants, le cadre de facilitation amélioré pourrait s'appuyer sur les travaux au titre des instruments et organisations existants, tout en respectant les mandats et l'autonomie de ces entités.

61. Quant aux questions qui pourraient être abordées dans un cadre de facilitation amélioré, les sujets suivants ont été proposés : renforcer la prise de conscience et l'engagement des responsables de haut niveau en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets afin d'encourager l'action aux niveaux multilatéral, régional et national ; définir une vision et des objectifs stratégiques communs pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui seraient alignés sur les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; éviter les doubles emplois et favoriser la complémentarité et la cohérence des politiques et mesures prises, la planification stratégique et une répartition des tâches convenue d'un commun accord, conformément aux mandats respectifs, afin de promouvoir une meilleure utilisation des ressources et des compétences de chaque organisation ; supprimer les obstacles internes qui s'opposent à la coopération et à la coordination avec d'autres organisations et l'adoption d'objectifs de référence pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le cadre du mandat de chacune des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ; aborder de front les questions de dimension mondiale, y compris pour les groupes vulnérables, et renforcer l'utilisation de la science pour éclairer l'action politique ; mobiliser à tous les niveaux des ressources suffisantes à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en mettant pleinement en œuvre une approche intégrée du financement ; un examen de la nécessité d'adopter des instruments juridiquement contraignants ainsi que l'établissement possible de normes et de codes de conduite ; favoriser l'engagement du secteur privé, y compris en appliquant le principe pollueur-payeur et le principe de responsabilité élargie du producteur ; promouvoir le développement et le partage des connaissances, des données et des meilleures pratiques ; faciliter la communication et le suivi des progrès sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, globalement et au niveau intersectoriel ; et remédier au manque de responsabilisation en prenant des mesures efficaces.

62. En outre, certains représentants ont dit souhaiter envisager une résolution multilatérale de haut niveau qui serait soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen et qui pourrait être élaborée comme suite à une déclaration de haut niveau sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en tant que texte final de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ou d'une conférence ministérielle multisectorielle ou encore d'un espace gouvernemental multilatéral pour la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; et une plateforme ou un comité global qui favoriserait la complémentarité de l'action engagée par les organisations multilatérales, qui pourrait être une composante de l'Approche stratégique.

63. La Présidente a conclu cet exposé en indiquant que les propositions du groupe des amis de la Présidente pourraient venir s'ajouter au résultat des délibérations du groupe de contact pour éclairer les travaux de la troisième réunion du processus intersessions. Il importait de laisser le champ ouvert à toutes les options possibles et de faire preuve de créativité et d'imagination pour parvenir à combler les lacunes et proposer des solutions.

2. Calendrier du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

64. Le Groupe de travail à composition non limitée était saisi d'une note du secrétariat sur la préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/OEWG.3/INF/14). La Présidente a rappelé que la troisième réunion du processus intersessions se tiendrait à Bangkok du 30 septembre au 4 octobre 2019, à moins qu'un pays hôte ne se propose pour offrir un autre lieu de réunion, et sous réserve que, conformément à la résolution IV/4 de la Conférence, le Groupe de travail statue sur la nécessité de convoquer une quatrième réunion du processus intersessions qui se tiendrait avant la cinquième session de la Conférence.

65. Comme recommandé par le groupe de contact chargé, au titre du point 3 b) i) de l'ordre du jour, de formuler des recommandations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020 et par le Bureau de la Conférence à sa cinquième session, la Présidente a proposé, et le Groupe de travail a accepté, qu'une quatrième réunion du processus intersessions se tienne à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année 2020. Elle a demandé au Bureau de fixer, en consultation avec le secrétariat, une date appropriée pour cette réunion.

66. Au nom du Gouvernement roumain, la représentante de la Roumaine a offert d'accueillir la quatrième réunion du processus intersessions à Bucarest début 2020.

V. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

A. Rapport d'activité pour la période 2014–2016

67. Présentant ce sous-point, la Présidente a précisé qu'il avait pour objet de donner aux participants des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Après avoir rappelé que l'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques était d'évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de faire rapport aux parties prenantes sur les progrès accomplis, le représentant du secrétariat a présenté un certain nombre de documents sur la question, notamment un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique au cours de la période 2014–2016 et une analyse des 20 indicateurs de progrès (SAICM/OEWG.3/5), le rapport complet sur la mise en œuvre (SAICM/OEWG.3/INF/4) ainsi qu'un rapport actualisé du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) sur les activités entreprises à l'appui de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.3/INF/6).

68. Sur la base des informations présentées dans le rapport actualisé, des représentants des organisations suivantes membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont brièvement présenté les activités de leurs organisations respectives à l'appui des objectifs de l'Approche stratégique : Banque mondiale ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; OIT ; OMS ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; PNUE ; et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

69. Faisant observer que l'établissement de rapports d'activité était une activité qui prenait beaucoup de temps et mobilisait beaucoup de ressources, la Présidente a signalé que très peu de communications avaient été reçues des gouvernements et des parties prenantes. Elle a proposé qu'au lieu d'un rapport d'activité pour la période 2017–2019, les participants envisagent une autre solution, plus efficace, pour faire rapport sur les progrès accomplis.

70. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont remercié le secrétariat d'avoir élaboré le rapport d'activité (SAICM/OEWG.3/INF/4) et ont également remercié tous ceux qui avaient contribué à sa rédaction et à l'amélioration de sa qualité, notamment les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

71. De nombreux représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, se sont dit préoccupés par le faible taux de réponse, en particulier de la part des gouvernements, et une représentante a souligné qu'il était difficile de dégager des tendances ou d'évaluer les progrès réalisés au fil du temps lorsque différents pays communiquaient des informations correspondant à différentes périodes. Plusieurs représentants se sont demandés s'il ne fallait pas réviser le système actuel de communication des informations afin de mieux évaluer les progrès réalisés et de circonscrire les disparités en matière de mise en œuvre, ce qui était essentiel pour s'assurer un appui politique et des capacités suffisantes à long terme.

72. S'agissant du rapport d'activité pour la période 2017–2019, plusieurs représentants ont proposé l'élaboration d'un type de rapport différent, étant donné le faible taux de réponse enregistré au cours des précédentes périodes de communication des données. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a suggéré de demander au secrétariat d'établir un rapport à partir des informations et des données transmises par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, ce qui pourrait servir de référence pour évaluer les progrès réalisés à l'avenir sans préjuger des futures modalités de communication des données. Une représentante a avancé l'idée que le Groupe de travail prie le secrétariat d'élaborer, pour examen par le Bureau, une enquête visant à recueillir un ensemble restreint de données plus utiles, en tenant compte des indicateurs de l'IOMC, afin d'établir un rapport simplifié.

73. Une autre représentante s'est déclarée en faveur de l'élaboration d'un rapport d'activité pour la période 2017–2019 et de la simplification de la communication des informations au moyen d'un questionnaire et de sources de données supplémentaires, dont l'IOMC. Elle a engagé les parties prenantes à communiquer des informations sur les stratégies efficaces et les résultats obtenus dans le cadre de l'Approche stratégique.

74. Le représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a mis en relief certaines des conclusions générales formulées dans le rapport d'activité, y compris le fait que les écarts globaux entre les pays se trouvant à différents stades de développement augmentaient au lieu de diminuer, ce qui était préoccupant, étant donné que c'était dans les pays en développement que, d'après les prévisions, la production et l'utilisation de produits chimiques devaient principalement s'accroître. Un autre représentant, attirant l'attention des participants sur la conclusion du deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques que l'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint, a été d'avis qu'il fallait doter le cadre pour l'après-2020 de cibles et d'indicateurs mieux conçus et envisager d'autres outils, tels que les examens par les pairs, pour évaluer et améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Selon lui, il fallait également renforcer l'interface science-politique internationale en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; il a, à cet égard, salué la décision relative à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session, dans laquelle l'Assemblée priait la Directrice exécutive du PNUE d'établir, d'ici au 30 avril 2020, une évaluation des options possibles pour renforcer l'interface.

75. La représentante d'une organisation non gouvernementale a estimé qu'il était inutile d'établir un rapport pour la période 2017–2019, sachant qu'une évaluation indépendante approfondie de l'Approche stratégique venait tout juste d'être entreprise. Elle a suggéré de consacrer tous les efforts à mettre en œuvre l'Approche stratégique et à se pencher sur la période après 2020 précédant la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

76. Le représentant d'une autre organisation non gouvernementale a engagé les participants à tenir compte du fait que, malgré les progrès réalisés vers l'objectif fixé pour 2020, les travailleurs continuaient d'être exposés à des substances toxiques tout au long du cycle de vie de ces substances et que beaucoup de travailleurs n'avaient pas accès à des centres de santé, à des traitements adaptés et aux informations relatives aux produits chimiques auxquels ils étaient exposés. Il a estimé que l'Approche stratégique ne saurait être considérée comme ayant atteint ses objectifs que lorsque des plans nationaux auraient été élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs intéressés, et que les droits humains étaient assurés.

77. À l'issue du débat, sur proposition de la Présidente, le Groupe de travail est convenu de prier le secrétariat d'établir un rapport simplifié pour la période 2017–2019 qui, sur la base des données existantes, fasse le point sur les activités, les réalisations et les difficultés de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session.

78. Le Groupe de travail est également convenu de prier le secrétariat d'élaborer un document définissant de manière détaillée des moyens possibles d'évaluer les progrès au-delà de 2020, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les modèles efficaces dans d'autres domaines, pour examen par le processus intersessions à sa troisième réunion, qui pourrait alors formuler des recommandations sur le rapport, pour que la Conférence puisse les examiner à sa cinquième session.

B. Orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

79. Présentant ce sous-point, la représentante du secrétariat a attiré l'attention des participants sur deux documents d'information intitulés respectivement « Interim report on progress in the implementation of the overall orientation and guidance for achieving the 2020 goal of sound management of chemicals » (Rapport provisoire sur les progrès dans la mise en œuvre des orientations générales et des directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020) (SAICM/OEWG.3/INF/5) et « SAICM Knowledge Management Strategy » (Stratégie de gestion des connaissances de l'Approche stratégique) (SAICM/OEWG.3/INF/32).

80. Le Groupe de travail a été invité à prendre note des progrès réalisés concernant les orientations générales et les directives, à guider les parties prenantes durant la période suivante en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 et à guider le secrétariat dans l'élaboration de son rapport final sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations générales et des directives, que la Conférence examinerait à sa cinquième session, en vue de faire valoir les réalisations de l'Approche stratégique en 2020 et de définir toute information de référence utile à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Les parties prenantes ont été invitées à soumettre leurs observations écrites sur le rapport provisoire avant le 31 mai 2019 et sur la stratégie avant le 26 avril 2019, et à informer le secrétariat de tout domaine dans lequel elles souhaiteraient partager et diffuser des informations ou des bases de données.

81. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a remercié le secrétariat d'avoir élaboré le rapport provisoire et a souligné l'importance des éléments des orientations générales et des directives définis comme indispensables pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional. Il était urgent que toutes les parties prenantes prennent des mesures pour améliorer cette gestion et en faire une priorité, y compris en renforçant le cadre habilitant amélioré pour la mise en œuvre effective du Programme 2030 du point de vue des produits chimiques et des déchets.

82. Le représentant de l'OCDE a déclaré que l'Approche stratégique ne comptait pas d'indicateur permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de gestion des produits chimiques destinés à l'industrie et aux consommateurs. Il a appelé l'attention des participants sur un nouvel indicateur proposé à cette fin, qui figure dans le document SAICM/OEWG.3/INF/18. Il a déclaré que l'OCDE pourrait, si le Groupe de travail le souhaitait, élaborer avant la cinquième session de la Conférence un rapport de référence concernant un tel indicateur.

83. Le représentant de l'UNITAR a estimé que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques était l'un des éléments de base d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et qu'il était reconnu en tant que tel dans les orientations générales et les directives. Il a décrit les activités menées par l'UNITAR à l'appui du Système général harmonisé et indiqué que son organisation œuvrait avec ses partenaires à l'élaboration d'un plan visant à promouvoir la mise en œuvre du système au-delà de 2020.

84. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a mis en avant les travaux que celle-ci avait accomplis en collaboration avec le PNUE sur l'égalité des sexes et les produits chimiques, affirmant qu'il fallait davantage d'informations sur les produits chimiques tout au long de la chaîne de valeur et davantage de ressources pour appliquer l'Approche stratégique et les six domaines principaux des orientations générales et des directives, notamment grâce au renforcement de la participation du secteur.

85. Ainsi que l'a suggéré la Présidente, le Groupe de travail a pris note des progrès accomplis au titre des orientations générales et des directives. Elle a remercié le secrétariat pour l'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances figurant dans le document SAICM/OEWG.3/INF/32 et a engagé toutes les parties prenantes à participer aux efforts de gestion des connaissances.

C. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

86. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé qu'à sa quatrième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait demandé aux organismes chefs de file de l'IOMC, aux gouvernements et aux autres parties prenantes de faire rapport, par l'intermédiaire du secrétariat, à la réunion en cours et à la cinquième session de la Conférence, sur l'application des résolutions relatives aux nouvelles questions de politique générale. Le processus relatif aux nouvelles questions de politique générale avait été un élément important des travaux de l'Approche stratégique qui, en raison de son caractère non contraignant, avait permis d'évaluer

rapidement les risques liés à ces questions et les mesures pouvant être prises pour y remédier. Néanmoins, il avait été difficile de suivre les progrès réalisés concernant les nouvelles questions de politique générale et l'on s'était inquiété du fait qu'aucun délai n'était prévu. Selon le projet d'objectif stratégique C figurant dans le document des coprésidents (SAICM/OEWG.3/4), les nouvelles questions de politique générale constituaient un élément clef de l'après-2020 en ce qui a trait aux sujets de préoccupation justifiant une action mondiale. Il importait donc de faire le bilan des enseignements tirés à ce jour concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation afin de faciliter la prise de décisions pour l'après-2020.

87. La représentante du secrétariat a appelé l'attention des participants sur la note du secrétariat relative aux nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.3/6), ainsi que sur quatre documents d'information : un document sur les nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets de préoccupation, présenté par l'IOMC (SAICM/OEWG.3/INF/9) ; un document sur les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relatives aux déchets et microplastiques dans le milieu marin et leur intérêt pour l'Approche stratégique, présenté par le PNUE (SAICM/OEWG.3/INF/16/Rev.1) ; un document sur la promotion de lois sur les peintures au plomb et de mesures renforcées à l'horizon 2020, présenté par le PNUE et l'OMS (SAICM/OEWG.3/INF/20) ; et un document sur les modalités d'examen des nouvelles questions de politique générale (SAICM/OEWG.3/INF/24).

88. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont commencé par faire le point sur les progrès réalisés – et sur les moyens de progresser encore davantage d'ici à 2020 en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale et les sujets de préoccupation – et sur les enseignements tirés dans ces domaines qui pourraient éclairer le processus au-delà de 2020. Ils ont ensuite examiné chacune des nouvelles questions de politique générale et sujets de préoccupation.

89. Au cours du débat général, les représentants ont remercié le secrétariat pour la note qu'il avait établie sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.3/6) et tous les organismes, pays et parties prenantes qui avaient contribué à l'examen de ces questions dans le cadre de l'Approche stratégique. De nombreux représentants ont déclaré que le recensement de nouvelles questions de politique générale et de sujets de préoccupation ainsi que des mesures à prendre pour y faire face avait été l'un des principaux atouts de l'Approche stratégique et ont souligné qu'il importait de poursuivre l'examen de ces questions au-delà de 2020.

90. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, une représentante a déclaré qu'il fallait faire davantage de progrès au titre des nouvelles questions de politique générale, par exemple en ce qui concerne l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Elle a invité toutes les organisations, les pays participants et les parties prenantes à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les décisions relatives aux nouvelles questions de politique générale adoptées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. S'agissant de l'après-2020, elle a estimé qu'il fallait établir des critères clairs et détaillés pour circonscrire et hiérarchiser les questions d'intérêt mondial et arrêter des moyens de traiter ces questions, tel que suggéré dans le document des coprésidents (SAICM/OEWG.3/4).

91. Un autre représentant a considéré qu'il était essentiel, pour traiter les nouvelles questions de politique générale et les questions d'intérêt mondial, de trouver un moyen plus systémique de déterminer les problèmes actuels et nouveaux liés aux produits chimiques et aux déchets et de faire régulièrement le point sur l'évolution des éventuelles questions d'intérêt mondial, tel qu'indiqué dans les rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, grâce à une interface science-politique renforcée.

92. Deux représentants, dont une s'est exprimée au nom d'un groupe de pays, ont proposé qu'un rapport sur les nouveaux sujets de préoccupation soit établi par la Directrice exécutive du PNUE d'ici au 30 avril 2020, conformément à la résolution 4/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, qui orienterait utilement les travaux futurs, notamment la conception de plans de travail et d'indicateurs spécifiques concernant les questions d'intérêt planétaire.

93. Un autre représentant s'exprimant également au nom d'un groupe de pays a estimé que l'Approche stratégique avait aidé à définir des questions qui avaient de vastes répercussions sur la santé et l'environnement et à prendre des mesures à cet égard, et a dit espérer que l'approche pour l'après-2020 comporterait un mécanisme similaire propice à un débat approfondi sur la science et le niveau d'impact de ces questions et sur les mesures à prendre pour y remédier, dans le cadre du renforcement, au niveau international, de l'interface science-politique pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

94. Un représentant a déclaré que les activités menées par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques avaient été exécutées en fonction de la disponibilité et du calendrier de chaque organisation et de leurs ressources respectives. Il a donc suggéré que le secrétariat de l'Approche stratégique s'enquière plus énergiquement des progrès dans chaque domaine d'activité et diffuse les informations recueillies. Si le secrétariat de l'Approche stratégique s'efforçait activement en ce sens, cela permettrait d'améliorer la visibilité de l'Approche stratégique et de renforcer le cadre pour l'après-2020.

1. Peintures au plomb

95. Le représentant de l'IOMC a signalé que des progrès importants avaient été réalisés dans le domaine des peintures au plomb, grâce à l'initiative de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, appuyée par le PNUE et l'OMS. L'Alliance, qui comptait 95 partenaires issus des rangs des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et de l'industrie, reconnaissait que le meilleur moyen de réduire l'exposition aux peintures au plomb était de légiférer à ce sujet, et elle s'était intensément employée à mettre au point des outils destinés à aider les pays à élaborer de telles lois. En mars 2019, 72 pays, soit 38 % de leur effectif total, avaient confirmé avoir mis en place des contrôles juridiquement contraignants pour les peintures au plomb.

96. Les efforts visant à aider les pays à adopter des lois sur les peintures au plomb seraient consolidés grâce à un projet de l'Approche stratégique financé par le FEM qui encouragerait les gouvernements et l'industrie à éliminer progressivement ces peintures. On escomptait que le projet déboucherait sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation sur les peintures au plomb dans au moins 40 pays et l'élimination progressive de l'utilisation de plomb dans au moins 35 petites et moyennes entreprises de fabrication de peintures de 7 pays. Les représentants ont, à la réunion en cours, été invités à faire part de leurs intentions au sujet de la promulgation de lois sur les peintures au plomb et à partager leurs expériences en la matière à la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

97. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont remercié l'IOMC pour les informations fournies et l'Alliance mondiale pour les travaux menés et les progrès accomplis sur la question des peintures au plomb.

98. Deux représentantes se sont félicitées de l'adoption de lois sur les peintures au plomb, mais l'une d'entre elles a trouvé préoccupant que moins de 40 % des pays aient mis en place une législation ou une réglementation sur les limites acceptables, en particulier pour les peintures domestiques et celles utilisées dans les produits de consommation, soulignant qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 2020 et les cibles du Programme 2030, notamment en matière d'élimination des peintures au plomb. Selon elle, il était impératif de poursuivre les travaux au-delà de 2020, soit dans le cadre de l'Approche stratégique, soit au titre d'un forum similaire.

99. La représentante d'une organisation non gouvernementale a appelé l'attention des participants sur les travaux menés par son organisation pour mener des activités de sensibilisation, travailler de concert avec les fabricants de peinture, inciter les législateurs à adopter de lois sur les peintures au plomb et contrôler les produits afin de vérifier l'application des législations existantes. Malgré les progrès réalisés à ce jour, seul un tiers des contrôles juridiquement contraignants prévus avaient été adoptés depuis 2009, lorsque le problème des peintures au plomb était devenu une nouvelle question de politique générale au titre de l'Approche stratégique, et plusieurs de ces contrôles n'étaient pas appliqués. En outre, 122 pays n'avaient mis en place aucune réglementation sur la teneur en plomb des peintures, de sorte que des mesures urgentes s'imposaient d'ici à la cinquième session de la Conférence en 2020 pour réaliser de nouveaux progrès.

2. Substances chimiques incorporées dans les produits

100. Le représentant de l'IOMC a décrit les activités menées par le PNUE dans le cadre de son programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits et sa mise en œuvre réussie d'un projet financé par le FEM visant à identifier et démontrer les meilleures pratiques pour faciliter l'accès à l'information sur les substances chimiques présentes dans les produits textiles, qui avait été exécuté conjointement par le Gouvernement chinois et les principaux fabricants de textiles. Un autre projet récent financé par le FEM comportait, au titre de l'Approche stratégique, un volet sur la gestion du cycle de vie des substances chimiques incorporées dans des produits qui appelait les gouvernements et les acteurs de la chaîne de valeurs à prendre des mesures pour tracer et gérer les substances chimiques préoccupantes présentes dans leurs produits dans les secteurs du bâtiment, de l'électronique et des jouets. Par le biais de son « programme de travail amélioré » et de divers programmes de pays, l'OIT promouvait activement la sécurité chimique et la bonne gestion des déchets dans l'industrie de l'habillement et du textile dans toute la chaîne d'approvisionnement ;

la Banque mondiale avait établi un fonds d'affectation spéciale multidonateurs appelé PROBLUE doté d'un guichet dédié à la gestion des déchets et plastiques présents dans le milieu marin, qui accordait des subventions et un cofinancement en vue d'investissements visant à détoxifier les produits plastiques et promouvoir leur recyclage. En outre, la Banque mondiale avait entrepris de créer un nouveau Fonds d'affectation spéciale dédié à l'économie circulaire qui aurait pour but de réduire au minimum la production de déchets toxiques, ainsi que le recyclage et la réutilisation de toutes sortes de produits.

101. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants se sont félicités des progrès accomplis concernant les substances chimiques incorporées dans des produits et remercié ceux qui avaient contribué au programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits en menant des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'échange d'informations, l'un d'eux soulignant que l'échange d'informations dans ce domaines pouvait être extrêmement bénéfique pour les parties prenantes et qu'il devait se poursuivre.

102. Un représentant a fait observer que la gestion responsable des substances chimiques incorporées dans des produits était liée au plaidoyer mondial pour l'économie circulaire et la réduction des déchets, auxquelles on ne pourrait parvenir sans une meilleure connaissance de la composition chimique des produits. Des données sur la composition des produits mis sur les marchés mondiaux de marchandises étaient indispensables pour évaluer et gérer les risques, pour encourager l'innovations dans des produits et procédés chimiques plus sûrs, et pour améliorer l'accès du public à des informations crédibles. Il était donc important de promouvoir la transparence dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de substances chimiques et de produits.

103. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'une économie circulaire ne pouvait être durable que si l'on prévenait le mouvement des produits chimiques dangereux, et a encouragé les organismes chefs de file, les pays et les parties prenantes à intensifier leurs efforts dans ce domaine. Elle a appelé l'attention sur une nouvelle base de données concernant les substances chimiques contenues dans les articles qui serait bientôt accessible au public.

104. Plusieurs représentants ont exposé les efforts déployés par leurs pays pour lutter contre les matières toxiques et dangereuses contenues dans les produits, notamment par des mesures législatives et réglementaires, l'innovation et l'échange d'informations.

105. Trois représentants de trois organisations non gouvernementales ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que des informations complètes sur la santé et la sécurité de tous les ingrédients chimiques contenus dans les produits, ainsi que leur identité, tout au long du cycle de vie d'un produit soient communiquées, en établissant des priorités entre les substances conformément aux critères de l'Approche stratégique, en se fondant sur la réduction des dangers et des risques. L'un de ces représentants a déclaré que l'on pourrait y parvenir en harmonisant les règles relatives aux substances chimiques contenues dans les produits, soulignant que le principal obstacle à la réalisation des objectifs du programme portant sur ces substances avait été que le secteur privé ne communiquait pas d'informations sur les substances préoccupantes présentes dans les produits, y compris dans les produits d'hygiène et ceux destinés aux enfants, ni sur tous les ingrédients chimiques qui s'y trouvaient ou sur les possibles effets sur la santé ou les voies d'exposition.

3. Substances dangereuses présentes tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

106. Une représentante de l'OIT a présenté ce sous-point au nom de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui dirigeait les travaux sur cette nouvelle question de politique générale en collaboration avec le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le Centre international d'écotechnologie du PNUE. Elle a souligné les activités connexes menées par l'ONUDI dans le cadre de son plan de travail pour la période 2016-2020. Le financement de nombreuses activités prévues dans ce plan ne s'était pas concrétisé, mais d'autres travaux se poursuivaient jusqu'en 2020, sur la promotion des achats verts, la conception au service de l'environnement et le suivi des substances dans le processus de fabrication tout au long du cycle de vie d'un produit. Parallèlement, d'autres acteurs de l'Approche stratégique, comme l'OMS, la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE et l'OIT, s'attaquaient également à la question des substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques dans divers aspects de leur action.

107. Au cours du débat qui a suivi, une représentante s'est dite en faveur du plan de travail de l'IOMC, parce qu'il mettait l'accent sur ce qu'elle a décrit comme les domaines où l'Approche stratégique pouvait potentiellement apporter une valeur ajoutée : activités de gestion en amont du cycle de vie, comme dans les phases de conception, de fabrication et d'achat de produits électriques

et électroniques, et le renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits électroniques autres que les déchets. Ainsi, l'Approche stratégique ne faisait pas double emploi avec les efforts entrepris au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Un représentant d'une organisation non gouvernementale a également invité à adopter une approche qui mette en avant une gestion en amont, afin de limiter autant que possible les dangers en aval et en fin de vie, en appliquant le principe de responsabilité élargie du producteur pour répondre aux questions qui se posent en aval.

108. Un autre représentant a souligné qu'il fallait un engagement solide des gouvernements et la transposition des conventions signées en un cadre juridique national pour la gestion des déchets électriques et électroniques. Dans sa région, il était en outre essentiel de réglementer le secteur informel qui gérait souvent ces déchets et de créer des emplois « verts » décents.

4. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

109. Présentant ce sous-point, le représentant de l'UNITAR, s'exprimant également au nom de l'OCDE, a donné un aperçu des activités menées par les deux entités et leurs partenaires dans le domaine des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, décrites plus en détail dans le document SAICM/OEWG.3/6. On avait bien progressé dans ce domaine à ce jour, mais il restait encore beaucoup à faire. Parmi les travaux à venir, l'UNITAR organiserait d'autres ateliers régionaux pour partager plus d'informations sur la nanosécurité et poursuivre la mise en réseaux des experts et parties prenantes régionaux, tandis que l'OCDE mettrait l'accent sur l'élaboration d'autres lignes directrices et méthodes pour les essais afin d'évaluer l'exposition du consommateur et de l'environnement. Les deux entités demeuraient résolues à travailler sur ce qu'elles considéraient être une nouvelle question de politique générale importante jusqu'en 2020 et au-delà.

5. Perturbateurs endocriniens

110. Le représentant de l'OCDE a présenté ce sous-point, décrit plus en détail dans le document SAICM/OEWG.3/6. Notant que le PNUE, l'OMS et l'OCDE dirigeaient les activités liées à la nouvelle question de politique générale des perturbateurs endocriniens, il a souligné les réalisations récentes, notamment trois rapports du PNUE sur l'identification des perturbateurs endocriniens et les cadres réglementaires applicables aux perturbateurs endocriniens actuellement en place aux niveaux national, régional et mondial, les lignes directrices phares de l'OCDE pour la détection des perturbateurs endocriniens par des méthodes d'essai normalisées et une feuille de route de l'OMS pour l'établissement de priorités d'action par le secteur de la santé. L'action sur les perturbateurs endocriniens faisait également l'objet du projet de moyenne envergure du FEM sur les meilleures pratiques mondiales concernant les nouvelles questions de politiques générales liées aux substances chimiques et les sujets de préoccupation au titre de l'Approche stratégique.

111. Au cours du débat qui a suivi, deux représentants, dont un s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale, se sont félicités des rapports établis par le PNUE et ont souligné l'importance des travaux réalisés par l'OCDE. L'un d'eux a souligné qu'il importait de continuer la sensibilisation et a avancé que l'ajout de critères pour les perturbateurs endocriniens dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques permettrait d'identifier ces substances à une échelle mondiale, l'obligation d'étiquetage faite par le système étant un outil efficace de communication des dangers. Le représentant s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale a noté que l'Approche stratégique était la seule instance internationale qui abordait la question des perturbateurs endocriniens du point de vue de la santé humaine et de l'environnement, ajoutant que les travaux de l'OCDE devraient être étendus aux pays non membres de cette organisation.

112. Un troisième représentant a déclaré que la poursuite des travaux sur les perturbateurs endocriniens après 2020 exigerait la gouvernance de toutes les entités de l'IOMC possédant des compétences sur les aspects scientifiques en jeu, c'est-à-dire au moins l'OCDE, le PNUE et l'OMS.

6. Polluants pharmaceutiques persistants

113. Une représentante de l'OMS a présenté ce sous-point au nom de l'IOMC. Notant que la résistance aux antibiotiques était reconnue au plus haut niveau politique comme l'un des plus graves défis pour la santé et le développement, qui touchait tous les pays quel que soit leur stade de développement, elle a résumé les informations décrites plus en détail dans le document SAICM/OEWG/3/6. Elle a également rappelé aux représentants qu'une manifestation parallèle sur les possibilités d'action pour réduire le rejet de polluants pharmaceutiques persistants se tiendrait à la réunion en cours.

114. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a décrit un projet qui appliquait une approche de cycle de vie aux polluants pharmaceutiques en exposant ses principaux volets, notamment : dresser l'inventaire des mesures à prendre ou des recherches à mener pour écarter le risque potentiel que posent les résidus pharmaceutiques dans l'environnement ; encourager l'innovation pour remédier aux risques et promouvoir une économie circulaire en facilitant le recyclage des ressources ; recenser les lacunes en matière de connaissances et les moyens qui pourraient permettre de les combler ; et s'assurer que les mesures prises pour faire face aux risques ne compromettent pas l'accès aux produits pharmaceutiques qui sont essentiels aux êtres humains et aux animaux.

115. Trois représentants, s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale, ont abordé cette question. L'une d'entre eux a fait savoir que son organisation préparait un article sur la question, qui serait présenté à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session, tandis qu'un autre a appelé l'attention sur un nouveau groupe de polluants chimiques, des neurotoxines, qui pourraient avoir un effet sur le cerveau et exigeaient l'attention des experts. Le troisième a recommandé que la Conférence, à sa cinquième session, envisage l'établissement d'une feuille de route qui présente une compilation des ressources allouées à la prévention, à la gestion et au contrôle en les faisant correspondre aux secteurs responsables, afin que les parties puissent mieux cerner ce que faisaient les organismes dans le cadre et en dehors de l'Approche stratégique, et les outils et activités associés à des possibilités d'action sur l'ensemble du cycle de vie pour traiter effectivement la question des polluants pharmaceutiques.

7. Composés chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

116. Un représentant de l'OCDE a présenté ce sous-point, donnant un aperçu de quelques-unes des activités menées par le Groupe mondial sur les composés perfluorés pour la gestion de ces produits chimiques, décrites plus en détail dans le document SAICM/OEWG.3/6. En particulier, le Groupe avait publié une liste à jour de per- et polyfluoroalkyles ; eu égard au grand nombre de substances appartenant à cette famille, qui en réunit plus de 4 000, les composés perfluorés devaient être traités comme une classe et non individuellement. Les travaux sur ces substances présentaient manifestement un intérêt et se poursuivraient au-delà de 2020. Le Groupe mondial sur les composés perfluorés encourageait également les parties prenantes qui n'en étaient pas encore membres à y adhérer.

117. Un représentant s'est félicité des travaux du Groupe mondial sur les composés perfluorés et a invité à redoubler d'efforts pour assurer la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, compte tenu des éléments factuels attestant de la bioaccumulation, de la grande mobilité dans l'eau et de la propagation à longue distance de ces substances et des coûts élevés du traitement des sites contaminés.

118. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale, a fait écho à la nécessité de traiter les composés perfluorés comme une classe et non individuellement, notant qu'en dépit des efforts déployés pour inscrire certains de ces composés à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, on en trouvait un grand nombre, qui progressait rapidement. Le cadre pour l'après-2020 devrait donc fixer des objectifs et cibles assortis d'échéances pour l'élimination des utilisations non essentielles et tracer une voie à suivre pour l'adoption d'un instrument légalement contraignant se rapportant à ces substances.

8. Pesticides hautement dangereux

119. La représentante de la FAO a présenté ce sous-point. Notant que la stratégie de la FAO mettait l'accent sur les programmes régionaux et nationaux afin de réduire les risques que présentaient les pesticides hautement dangereux pour la santé humaine et l'environnement et de promouvoir une agriculture durable tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, elle a décrit les travaux menés par l'organisation en collaboration avec ses partenaires et d'autres parties prenantes, en particulier en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, comme exposé plus en détail dans le document SAICM/OEWG.3/6. L'établissement d'un pôle de connaissances sur les pesticides hautement dangereux et l'organisation d'une réunion internationale par la FAO en collaboration avec le secrétariat de l'Approche stratégique étaient autant de mesures qui pouvaient notamment être prises à l'avenir sur cette question.

120. À la suite de la présentation, un représentant a souligné l'importance que son gouvernement attachait aux pesticides hautement dangereux et a brièvement évoqué les mesures prises au niveau national à cet égard, notamment l'adoption d'une législation sur la qualité et la sécurité des produits agricoles.

121. Quatre représentants d'organisations non gouvernementales se sont exprimés sur la question. Un d'entre eux a réitéré une préoccupation antérieure concernant l'absence d'une feuille de route claire pour l'action dans le domaine des produits chimiques organiques à usage industriel. S'agissant des pesticides hautement dangereux, on s'était largement accordé sur les risques associés à ces derniers, mais aucun objectif spécifique ni recommandation d'action n'avaient encore été formulés, ce qui démontrait la faiblesse du processus de l'Approche stratégique. Un autre représentant s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale a déclaré que l'usage généralisé des pesticides hautement dangereux dans les maisons, les jardins et les écoles dans sa région, y compris les produits qui étaient interdits dans les pays développés, montrait qu'il y avait une politique de deux poids deux mesures.

122. Un troisième représentant s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale a fait observer que bien que les parties prenantes aient clairement l'intention de résoudre les problèmes liés aux produits chimiques, les bonnes intentions ne suffisaient pas. Des mesures radicales s'imposaient pour que l'on puisse faire en sorte que les générations futures jouissent d'une bonne alimentation, soient en bonne santé et vivent dans un environnement sans toxines. Il importait que des informations transparentes sur les produits chimiques figurent dans les programmes scolaires et que les intérêts des enfants soient pris en compte en élaborant les législations.

123. Un quatrième représentant s'exprimant au nom d'une organisation non gouvernementale a évoqué la forte consommation de pesticides dans son pays, y compris les pesticides hautement dangereux, et l'importance de la sensibilisation et de la promotion de l'agro-écologie dans les communautés.

124. À l'issue de la discussion, la Présidente a noté que deux manifestations parallèles consacrées à cette question avaient eu lieu durant la semaine sous l'égide de CropLife et du Réseau d'action sur les pesticides, et qu'il ressortait des réunions régionales tenues en Côte d'Ivoire et en Thaïlande en 2018 qu'il fallait mener une action plus vigoureuse et promouvoir des législations nationales sur les pesticides hautement dangereux et soutenir la transition vers des solutions de remplacement agroécologiques. Elle a engagé les parties prenantes à renforcer leur coordination dans le domaine des pesticides hautement dangereux afin de protéger les communautés, conformément au Programme 2030.

D. Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

125. Présentant ce sous-point, la Présidente a appelé l'attention des participants sur un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur la feuille de route de l'OMS pour accroître la participation du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà et le réseau mondial sur les produits chimiques et la santé (SAICM/OEWG.3/INF/10). La feuille de route de l'OMS pour les produits chimiques avait été approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-dixième session tenue en mai 2017, et s'était révélé utile pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé.

126. Le représentant de l'OMS a prononcé une déclaration sur la feuille de route de l'OMS pour les produits chimiques et le Réseau mondial de l'OMS sur les produits chimiques et la santé.

127. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants, dont deux s'exprimant au nom de groupes de pays, se sont félicités de la feuille de route et de l'appui apporté par l'OMS à la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé, et ont encouragé la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie. Plusieurs représentants ont souligné le rôle important joué par le secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et la protection de la santé humaine contre les effets néfastes possibles des produits chimiques. Les rôles pertinents du secteur de la santé étaient notamment la collecte d'éléments de preuve, la réalisation d'évaluations des risques posés par les produits chimiques, l'information du public et la prévention et la gestion des alertes chimiques. Un représentant a déclaré que le Réseau mondial de l'OMS sur les produits chimiques et la santé pouvait faciliter la collaboration en matière de gestion des produits chimiques et des déchets, tandis que la feuille de route était utile pour aider les pays à élaborer leurs propres plans de mise en œuvre pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. Un représentant a souligné l'intérêt du renforcement des capacités dans le secteur et de la sensibilisation aux risques chimiques sur le lieu de travail pour veiller à ce que les professionnels de la santé soient en bonne santé et productifs et aient les connaissances requises pour traiter les patients affectés par l'exposition aux produits chimiques. Certains représentants ont évoqué les domaines de la stratégie pour le secteur de la santé qui pouvaient être améliorés. Si des progrès considérables avaient été réalisés, il restait encore beaucoup à faire pour assurer la participation du secteur de la santé, en particulier dans les pays en développement.

128. Concernant le rôle de l’OMS, un représentant, s’exprimant au nom d’un groupe de pays, a rappelé le paragraphe 21 de la résolution 1/5 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, dans lequel l’Assemblée avait invité le Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé à jouer un rôle de chef de file dans le cadre de l’Approche stratégique et à fournir à son secrétariat le personnel approprié et d’autres ressources. L’OMS pourrait élargir ce rôle, par exemple en concentrant les ressources disponibles sur les activités qui aidaient les pays en développement à mettre en œuvre l’Approche stratégique, et en veillant à ce que les crédits budgétaires appropriés soient alloués à la mise en œuvre de la feuille de route pour les produits chimiques au titre du programme de travail de l’OMS pour la période 2020-2021, qui devait être approuvée à la soixante-douzième session de l’Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019. En réponse, le représentant de l’OMS a fait savoir que le Conseil exécutif de l’OMS, à sa cent quarante quatrième session tenue en janvier 2019, avait recommandé l’inclusion de la cible 3.9 de l’objectif de développement durable 3, sur les produits chimiques dangereux, dans les objectifs programmatiques du budget-programme de l’OMS pour 2021.

129. À l’issue du débat, la Présidente a indiqué qu’il serait également utile d’accroître la visibilité de la gestion des produits chimiques et des déchets dans d’autres secteurs, tels que l’emploi et l’agriculture, soutenus par les administrations ou organismes champions, comme cela s’était avéré efficace dans le secteur de la santé.

130. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l’OMS sur la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé.

E. Financement de l’Approche stratégique

131. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a appelé l’attention des participants sur un rapport du secrétariat sur le Programme de démarrage rapide et son fonds d’affectation spéciale (SAICM/OEWG.3/7), un rapport du Directeur exécutif sur l’évaluation de la mise en œuvre de l’approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/OEWG.3/INF/11), un rapport sur le Programme spécial d’appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM/OEWG.3/INF/12), et un rapport du Fonds pour l’environnement mondial (SAICM/OEWG.3/INF/13).

132. La Présidente a tout d’abord remercié tous les donateurs qui avaient généreusement contribué au Programme de démarrage rapide au fil des ans. À son invitation, le représentant du PNUE et le représentant du FEM ont présenté les rapports de leurs organisations respectives.

133. Elle a ensuite invité les participants à formuler des observations sur le Programme de démarrage rapide et sur le financement de l’Approche stratégique de façon plus générale.

134. Un appui général a été exprimé en faveur de l’utilisation de l’approche intégrée en tant que base de discussion sur le financement au-delà de 2020.

135. La représentante de l’Argentine, s’exprimant au nom du groupe des États d’Afrique, du groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, de l’Azerbaïdjan, du Cambodge, de l’Indonésie, d’Oman, de la République islamique d’Iran, de Thaïlande et de Tuvalu, a présenté un document de séance sur les considérations financières, qui devait contribuer aux délibérations liées au financement du groupe de contact chargé, au titre du point 3 b) i), de formuler des recommandations relatives à l’Approche stratégique et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session. Elle a déclaré qu’il était essentiel de mettre en place un mécanisme qui permettrait d’assurer, à long terme, un financement durable, opportun, prévisible, suffisant et accessible à toutes les parties prenantes intéressées et qui était accompagné d’une assistance technique appropriée aux pays en développement.

136. Plusieurs représentants, dont deux s’exprimant au nom de groupes de pays, ont souligné l’importance particulière de deux des trois volets de l’approche intégrée : ceux qui avaient trait à l’intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans la planification du développement et à la participation de l’industrie. Un autre représentant s’est dit préoccupé par le fait que, d’après le rapport du Directeur exécutif (SAICM/OEWG.3/INF/11), il n’y avait pas suffisamment d’informations pour évaluer ces volets; il a proposé que le processus intersessions examine la recommandation 2 de ce rapport sur la préparation de directives actualisées sur l’approche intégrée étant donné qu’il s’agissait d’une idée évolutive, et la recommandation 8 sur l’examen des exigences en matière de communication d’informations et le renforcement des stratégies et approches actuelles en matière de suivi, d’évaluation et d’apprentissage. La Présidente a attiré l’attention sur la

recommandation 7 sur l'évaluation de la possibilité pour le secrétariat de l'Approche stratégique de servir d'intermédiaire clé dans l'approche intégrée. Elle a toutefois indiqué que le financement alloué à l'Approche stratégique était insuffisant et que l'on devrait davantage s'attacher à déterminer des priorités au sein des ressources financières limitées disponibles. Deux représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont convenu que la question de l'octroi de ressources financières suffisantes au secrétariat devait être abordée dans le cadre des discussions concernant l'avenir; le représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a relevé que non seulement le FEM et le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pouvaient être des sources potentielles, mais également que d'autres possibilités s'offraient, notamment au titre du cinquième Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Montevideo V).

137. Plusieurs autres propositions ont été formulées durant le débat sur les domaines de financement prioritaires, qui incluaient l'élaboration de modes de financements novateurs ou d'une stratégie de mobilisation des ressources ; le renforcement de la participation des institutions financières régionales telles que les banques régionales de développement ; la création de ressources par le prélèvement de taxes sur l'industrie chimique ; la publication d'une étude du PNUE sur l'internalisation des coûts ; la présentation d'une demande officielle aux donateurs pour le financement de la gestion des produits chimiques et des déchets et l'importance que cela revêtait, ce qui permettrait aux donateurs de faire de cette question une priorité ; la recherche de moyens permettant de garantir l'accès aux mécanismes de financement pour de nombreux secteurs, et non pas au seul secteur de l'environnement ; la recherche de moyens pour s'assurer que les organisations de la société civile puissent accéder au financement étant donné qu'elles étaient actuellement exclues du Programme spécial ; le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement des capacités et l'élaboration d'un indicateur sur le nombre de pays et d'organisations qui fournissent des ressources pour la coopération technique dans ce domaine.

138. Un représentant a souligné l'importance de l'assistance technique, du soutien financier et du transfert de technologies ainsi que la nécessité de veiller à ce que la coopération avec le FEM soit fondée sur des critères techniques, sans être entachée de considérations politiques.

139. À l'issue du débat, le Groupe de travail a renvoyé la question au groupe de contact chargé, au titre du point 3 b) i), d'élaborer des recommandations relatives à l'Approche stratégique et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session. La Présidente a demandé au groupe de contact de prendre en considération le document de séance présenté et les observations formulées en plénière.

140. Par la suite, le coprésident du groupe de contact a présenté les recommandations du groupe relatives à l'Approche stratégique et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Les recommandations sont reproduites dans l'annexe I au présent rapport, sans avoir été revues par les services d'édition.

VI. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2019–2020

141. Présentant ce point, la Présidente a attiré l'attention des participants sur un rapport du secrétariat sur les activités, les effectifs et le budget du secrétariat pour la période 2019-2020 (SAICM/OEWG.3/8). Elle a rappelé que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa quatrième session, avait chargé le Groupe de travail d'envisager de modifier les priorités budgétaires et, si nécessaire, d'augmenter le budget global jusqu'en 2020, et avait également demandé au secrétariat de lui faire rapport, à sa cinquième session, sur les activités, les effectifs et le budget du secrétariat. Le secrétariat avait dû assumer des tâches supplémentaires considérables pour répondre aux exigences découlant du processus intersessions visant à examiner l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020, ainsi que les préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

142. Le représentant du secrétariat a indiqué que, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du secrétariat, le projet de budget prévoyait un poste temporaire d'administrateur de programme adjoint à la classe P -2 à la fin de 2020, et la tenue éventuelle en 2020 d'une quatrième réunion du processus intersessions visant à définir l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020.

143. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a demandé, dans le contexte de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, dans laquelle l'Assemblée avait prié le Directeur exécutif du PNUE de renforcer le Secrétariat de l'Approche stratégique, si l'OMS pourrait prendre des mesures pour appuyer le rétablissement du poste, interrompu en 2012, au sein du secrétariat, conformément à l'obligation qui lui incombe en vertu de la Stratégie politique globale.

144. Un représentant, à l'appui des propositions de dotation en effectifs du secrétariat, a encouragé toutes les parties prenantes à verser des contributions supplémentaires pour soutenir les travaux menés au titre de l'Approche stratégique, et a déclaré que le financement d'une quatrième réunion du processus intersessions devrait avoir pour but de fournir un texte qui serait examiné par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session.

145. Le Groupe de travail est convenu d'approuver le budget révisé pour 2019 – 2020, sous réserve que des ressources soient disponibles. Le budget figure dans l'annexe II au présent rapport.

VII. Préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

146. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que le Gouvernement allemand s'était proposé pour accueillir la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques du 5 au 9 octobre 2020 à Bonn (Allemagne).

147. Lors de cette session, des décisions importantes seraient prises en ce qui concerne l'Approche stratégique et la voie à suivre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. La session donnerait aussi l'occasion aux parties prenantes de célébrer les résultats obtenus au titre de l'Approche stratégique depuis sa mise en place en 2006.

148. Le représentant de l'Allemagne a présenté un message vidéo de Mme Svenja Schulze, Ministre fédérale allemande de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire.

149. Dans sa déclaration, Mme Schulze a déclaré que le Programme 2030 offrait une occasion unique d'aborder la nature intersectorielle et multipartite des secteurs des produits chimiques et des déchets. À sa quatrième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait saisi cette occasion et préparé la voie à suivre en faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de l'Approche stratégique et de la deuxième édition du rapport sur les perspectives en matière de produits chimiques pour souligner, entre autres, la nécessité d'améliorer les liens entre la science et la politique, de disposer d'une structure de gouvernance habilitante et de promouvoir une chimie plus durable. Compte tenu de l'importance qu'il attachait à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, le Gouvernement allemand avait offert d'accueillir la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, au cours de laquelle il ferait de son mieux pour instaurer une nouvelle phase dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

150. À moins de 18 mois de la tenue de la cinquième session, il était essentiel que les représentants continuent de rechercher un accord sur des arrangements opérationnels ambitieux, concrets et pratiques pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020 qui permettraient de combler les lacunes qui subsistaient dans cette gestion et d'atteindre la cible 4 de l'objectif de développement durable 12, à savoir, d'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

151. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur une note du secrétariat sur les préparatifs de la cinquième session de la Conférence (SAICM/OEWG.3/INF/14) et invité les parties prenantes à faire part de leurs attentes concernant la session afin d'aider le secrétariat à préparer la session.

152. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont remercié le Gouvernement allemand pour son offre d'accueillir la cinquième session de la Conférence, soulignant qu'ils attendaient avec intérêt de participer à la session pour célébrer les succès de l'Approche stratégique et mettre en place un cadre pour la gestion durable des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

153. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que, en tant que contribution à la cinquième session de la Conférence, son Gouvernement souhaiterait tenir une réunion d'experts techniques pour appuyer la poursuite des travaux sur les cibles avant la troisième réunion du processus intersessions à Bangkok. Elle s'est engagée à veiller à ce qu'il y ait une représentation équilibrée durant la réunion, reflétant la nature multisectorielle et multipartite de l'Approche stratégique, et à se concerter avec le secrétariat sur les préparatifs de la réunion.

154. En ce qui concerne les attentes des parties prenantes en vue de la cinquième session, la représentante d'une organisation non gouvernementale a dit que la note du secrétariat (SAICM/OEWG.3/INF/14) ne précisait pas la forme des résultats attendus du segment de haut niveau de la session. Elle a suggéré que, conformément aux appels répétés à la réunion en cours et ailleurs en faveur d'un engagement de haut niveau sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'adoption d'une déclaration ministérielle durant le segment de haut niveau serait le meilleur moyen de prendre un tel engagement. Si une telle déclaration devait être examinée pour adoption, il faudrait commencer à planifier son élaboration en prévision de la session. Elle a également exprimé l'espoir que, quelle que soit l'issue de la cinquième session concernant la période au-delà de 2020, la nécessité urgente d'une gestion durable des produits chimiques et des déchets en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable serait prise en compte.

155. En conclusion, la Présidente a invité les représentants à se proposer pour accueillir les réunions régionales, qui devaient se tenir en août et septembre 2020 et serviraient de réunions préparatoires à la cinquième session de la Conférence.

VIII. Questions diverses

156. Aucune autre question n'a été examinée.

IX. Adoption du rapport de la réunion

157. Le Groupe de travail a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, étant entendu que le Rapporteur, en consultation avec le secrétariat, serait chargé de sa finalisation.

X. Clôture de la réunion

158. Après l'échange des courtoisies d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 4 avril 2019 à 18 h 30.

Annexe I

Résultats du groupe de contact sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020¹

A. Recommandations concernant l'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session

i) [Principales recommandations générales

159. Les gouvernements, les organisations internationales, l'industrie et le secteur privé, la société civile, les milieux scientifiques et universitaires et toutes les autres parties prenantes devraient intensifier leurs efforts visant à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et en faire leur priorité, afin d'atteindre la cible 12.4 du Programme 2030 et de contribuer ainsi à la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable.

160. Il importe de prendre d'urgence des mesures fermes à tous les niveaux pour mettre en œuvre le Programme 2030 en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment en améliorant le cadre propice à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme, ainsi que l'a souligné l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Un tel cadre amélioré devrait s'intéresser particulièrement aux approches fondées sur le cycle de vie et à l'interface entre les produits chimiques et les déchets, ainsi qu'aux matériaux, tels que les plastiques, et à la réduction au minimum et à la prévention, dans la mesure du possible, de la présence de substances dangereuses dans les cycles de matériaux.]

Vision

161. [Le renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme suppose que] l'ensemble des parties prenantes partage une [la] même vision :

i) Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets [néfastes] [défavorables] des produits chimiques et des [de leurs] déchets [connexes]², [en vue de] [pour] [permettre] [promouvoir] [assurer] une vie saine et une planète sûre et durable pour tous.

VARIANTE i) Assurer une vie saine et une planète sûre et durable pour tous en protégeant la santé humaine et l'environnement contre les effets [néfastes] [défavorables] des produits chimiques et des [de leurs] déchets [connexes].

Portée

162. La portée de l'instrument englobe [tous] les aspects de la gestion des produits chimiques et [de l'ensemble] des [de leurs] déchets [connexes] [qui ont trait à l'environnement, l'économie, la société, la santé, l'agriculture et le travail], pour renforcer le développement durable [et la circularité [non toxique] [, l'intégrité environnementale] [et la protection des droits de la personne] [et l'utilisation rationnelle des ressources]]. L'instrument prend dûment en considération les instruments et processus élaborés à ce jour, et est suffisamment souple pour tenir compte de nouveaux éléments en évitant le double emploi.

163. L'engagement de tous les secteurs et parties prenantes concernés aux niveaux local, national, régional et mondial est essentiel pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie. Parmi les parties prenantes on compte [notamment] les gouvernements, les organisations d'intégration économique régionale, les organisations intergouvernementales, la société civile, le secteur industriel, les entreprises, le secteur financier, les banques de développement, les milieux universitaires, les travailleurs, les détaillants et les individus. Quant aux différents secteurs, ils comprennent – sans s'y limiter – l'agriculture, l'environnement, la santé, l'éducation, la finance, le développement, la construction et le travail.

¹ Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

² Ces crochets s'appliquent au terme [déchets] dans l'ensemble du présent document.

Note : la question des principes et approches n'a pas été examinée en détail à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée

Objectifs stratégiques et cibles pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

164. Les objectifs stratégiques ci-après guideront les parties prenantes dans leurs efforts à tous les niveaux pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets :

- Objectif stratégique A : [Des mesures sont définies, mises en œuvre et appliquées aux fins de prévenir ou, lorsque cela n'est pas possible, de réduire au minimum les dommages causés par les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie [et les déchets] ;]
- Objectif stratégique B : Des connaissances, données et informations exhaustives et adéquates sont créées, mises à disposition et rendues accessibles à tous afin de permettre la prise de décisions et de mesures en connaissance de cause ;
- Objectif stratégique C : Les sujets de préoccupation [qui exigent une action [planétaire] [et [conjointe]]] sont circonscrits, hiérarchisés et traités ;
- Objectif stratégique D : Les avantages pour la santé humaine et l'environnement sont maximisés et les risques sont évités ou, lorsque cela n'est pas possible, réduits au minimum, grâce à des solutions de remplacement plus sûres, des moyens innovants et durables et une pensée avant-gardiste ;
- Objectif stratégique E : [L'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets comme élément essentiel pour parvenir à un développement durable est reconnue par tous [; les ressources financières et non financières adaptées sont [recensées et] mobilisées ; les mesures sont accélérées et les partenariats [transparentes et responsables] nécessaires sont mis en place aux fins de favoriser la coopération entre les parties prenantes].]

165. Les cibles définies à l'appui de la réalisation de chaque objectif sont décrites dans l'appendice³.

166. [On trouvera dans l'appendice les cibles recommandées qui pourraient servir de base à la poursuite des travaux intersessions, ainsi que des indicateurs de développement, en vue d'appuyer la réalisation de chaque objectif stratégique, comme indiqué dans l'appendice. Par ailleurs, des étapes connexes pourront être élaborées en parallèle, afin de suivre les progrès réalisés dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en particulier au niveau national. [Il faudra également élaborer un processus pour mesurer nos progrès.] Les étapes pourront en outre être régulièrement actualisées dans le cadre du futur programme de travail de l'Approche stratégique et communiquées à l'ensemble des organisations et parties prenantes intéressées, de sorte qu'elles les examinent dans le cadre de leurs mandats respectifs, selon que de besoin.]

167. [Les Orientations générales et directives, y compris leurs 11 points fondamentaux et 6 domaines d'activité, demeurent d'actualité pour aider les pays dans leurs efforts visant à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; par conséquent, leur mise en œuvre devrait se poursuivre.]

³ Les cibles n'ont pas été entièrement examinées par le groupe de contact.

ii) **Insertion de parties de texte reçues au sujet des dispositifs institutionnels et des mécanismes à l'appui de la mise en œuvre**

Dispositifs institutionnels

[S'agissant de l'Approche stratégique, les structures de gouvernance et les structures institutionnelles actuelles devraient être maintenues au-delà de 2020. Il ne semble pas nécessaire de refondre la gouvernance, les institutions ou les procédures en place, sans préjudice de tout arrangement jugé utile et décidé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, y compris dans le cadre de ses réunions tenues régulièrement.

Par ailleurs, il faut améliorer le cadre propice à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui renforce la cohérence et la complémentarité des politiques et mesures multilatérales de l'ensemble des organisations internationales intéressées œuvrant dans ce domaine, notamment par le biais d'informations sur le Programme 2030 aux fins d'examen par les organismes connexes des Nations Unies tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il convient.]

Conférence internationale [sur la gestion des produits chimiques]

La Conférence internationale [se réunira tous les deux ans et] procédera à un examen périodique de l'instrument. Elle aura pour rôle de :

- [i) Superviser la mise en œuvre de l'accord :]
 - i) Promouvoir la mise en œuvre des instruments et programmes internationaux existants sur les produits chimiques et les déchets, et [, selon qu'il convient,] de favoriser la cohérence [, la coopération et les synergies] entre eux [et de recenser les lacunes] ;
 - ii) Promouvoir le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques et des déchets ;
 - iii) Promouvoir, renforcer et appuyer la participation des parties prenantes et des secteurs à la Conférence internationale et au programme de travail, ainsi que leur interaction ;
 - iv) Faire connaître les tendances et éléments nouveaux [au moyen d'informations scientifiques] et identifier les liens avec le développement durable ;
 - v) Faire avancer la stratégie et définir les priorités du programme de travail ;
 - vi) [Prévoir et] définir les processus permettant de judicieusement orienter l'action sur les sujets de préoccupation et de portée planétaires [avant et] au fur et à mesure qu'ils surviennent, faciliter et forger un consensus sur les priorités et fournir un moyen de concentrer l'attention sur ces priorités en vue d'une action concertée ;
 - vii) Fournir des orientations au secrétariat et aux parties prenantes concernant la mise en œuvre ;
 - viii) Mettre en place et mandater des organes subsidiaires spécialisés et/ou des groupes spéciaux d'experts techniques, politiques et/ou scientifiques, selon qu'il convient ;
 - ix) Faciliter la mobilisation de ressources financières et techniques pour la mise en œuvre et le fonctionnement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
 - x) Recevoir des rapports de toutes les parties prenantes concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre et diffuser l'information en tant que de besoin ;
 - xi) Évaluer la mise en œuvre des programmes visant à concrétiser la vision, et faire rapport en la matière, aux fins d'examiner les progrès accomplis relatifs aux objectifs, cibles et jalons et de mettre à jour le programme de travail, le cas échéant.

La Conférence internationale [pourra comprendre] [comportera] un segment de haut niveau, multisectoriel et multipartite, qui aura pour rôle de :

- i) Manifester l'engagement au plus haut niveau possible des fonctionnaires et des représentants de tous les groupes de parties prenantes en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;

- ii) Offrir une enceinte internationale de haut niveau pour des débats et un échange de données d'expérience multipartites et multisectoriels concernant les produits chimiques et les déchets, conformément au Programme 2030, avec la participation des parties prenantes non gouvernementales, dans le respect des règles de procédure applicables ;
- iii) Promouvoir l'intégration de politiques de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les plans nationaux de développement durable ainsi que dans les plans et budgets sectoriels pertinents ;
- iv) Renforcer les dispositifs et mécanismes nationaux de coordination [des liens et des partenariats] en matière de produits chimiques et de déchets aux niveaux national, régional et international ;
- v) Renforcer les liens, les partenariats [, les synergies] et les dispositifs et mécanismes de coordination [avec d'] [relatifs aux] autres aspects et secteurs pertinents, dont la biodiversité et les changements climatiques, [et renforcer les liens et les partenariats] avec les autres parties prenantes du Programme 2030 aux niveaux national, régional et international.

Bureau de la Conférence internationale

La Conférence internationale devrait avoir un Bureau assorti de fonctions conformes au règlement intérieur de la Conférence internationale. Le Bureau devrait représenter comme il convient les régions du monde ainsi que la nature multipartite et multisectorielle de l'instrument au-delà de 2020.

Secrétariat

Les fonctions du secrétariat seront les suivantes :

- i) Promouvoir l'instauration et le maintien d'un réseau de parties prenantes aux niveaux national et régional et, dans le cas des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, au niveau international ;
- ii) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique, sous la direction de la Conférence internationale ;
- iii) Continuer de renforcer les relations de travail avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et leurs réseaux, d'autres organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords internationaux pertinents, afin de tirer parti de leurs compétences sectorielles ;
- iv) Faciliter et promouvoir l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes, notamment l'élaboration et la diffusion [, à la demande de la Conférence internationale,] de documents d'orientation pour appuyer la mise en œuvre par les parties prenantes, et offrir un service central d'échange d'informations ;
- v) Faciliter les réunions et les travaux intersessions de la Conférence internationale ainsi que les réunions régionales, et diffuser les rapports et recommandations de la Conférence internationale, y compris aux organisations et institutions régionales et mondiales compétentes ;
- vi) Aider au bon fonctionnement des organes subsidiaires spécialisés et groupes spéciaux d'experts techniques, politiques et scientifiques établis par la Conférence internationale ;
- vii) Promouvoir, renforcer et appuyer la participation de tous les secteurs et parties prenantes à la Conférence internationale et au programme de travail, y compris dans le cadre des réunions de la Conférence internationale et des réunions régionales ;
- viii) Faire rapport à la Conférence internationale sur la mise en œuvre par toutes les parties prenantes [et sur les progrès [réalisés au regard] [dans la réalisation] des objectifs et cibles].

Mécanismes d'appui à la mise en œuvre

1. Règlement intérieur

[En ce qui concerne l'adoption des décisions, les gouvernements s'efforcent autant que possible de parvenir à un accord par consensus sur toutes les questions de fond et de procédure.]

2. Mise en œuvre au niveau national

- i) Pour durablement appliquer une approche intégrée de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, chaque gouvernement devrait mettre en place des dispositifs de mise en œuvre tels des plans d'action nationaux sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, en consultation avec les parties prenantes, de sorte que les intérêts des parties prenantes et services nationaux concernés soient représentés et les aspects pertinents à tous les domaines de fond traités ;
- ii) Pour faciliter la communication, à l'échelle nationale et internationale, chaque gouvernement [devrait désigner ou mettre en place un réseau] [nommer deux correspondants nationaux, l'un chargé des questions politiques et l'autre des questions techniques] [en vue de communiquer des informations relatives à l'Approche stratégique et d'élaborer un réseau des coordonnateurs au niveau national] qui représentent la nature multipartite et multisectorielle de [l'Approche stratégique] [l'instrument, à des fins de communication sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets]. Cela passerait notamment par des invitations à participer à des réunions et à diffuser des informations. Les correspondants nationaux devraient être représentatifs des arrangements interministériels ou interinstitutionnels mis en place au niveau des pays, lorsque de tels arrangements existent ;
- iii) Pour appuyer une application effective, des efforts plus soutenus sont nécessaires afin de garantir que la mise en œuvre au niveau national fait intervenir un éventail approprié de parties prenantes et de secteurs (par exemple, les secteurs de la santé, [de l'environnement,] de l'agriculture et du travail) pour traiter les priorités nationales.
- iv) [Communication d'informations concernant les plans nationaux]
[iv) Tous les acteurs et les parties prenantes devraient prendre des mesures pour veiller à faire progresser la réalisation des cibles aux niveaux national et sous-national.]

3. Coopération et coordination sectorielles [internationales,] régionales [et sous-régionales]

- i) Les priorités et les capacités de mise en œuvre varient entre les régions [,] [et] les sous-régions [et les pays], selon leur situation économique et autres considérations ;
- ii) La collaboration [internationale,] régionale, interrégionale et intersectorielle joue un rôle crucial dans l'appui à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à tous les niveaux, y compris entre les partenaires commerciaux et d'autres organisations régionales ;
- iii) Les réunions et mécanismes de coordination [internationaux et] régionaux contribuent grandement à l'échange, entre les parties prenantes de chaque région, de données d'expérience et à l'identification des besoins prioritaires relatifs à la mise en œuvre, ainsi qu'à la formulation des positions régionales sur des questions clefs ;
- iv) Les régions [,] [et] les sous-régions [et les pays] sont encouragé[e]s, selon qu'il convient, à :
 - a. Recenser les priorités communes ;
 - b. Élaborer des plans régionaux de mise en œuvre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et envisager des approches et projets régionaux ou sous-régionaux ;
 - a. Nommer un correspondant régional.
- v) Les correspondants régionaux doivent jouer un rôle de facilitateur dans leur région respective, notamment en entreprenant des activités définies au niveau régional, comme présider les réunions régionales, diffuser les informations présentant un intérêt pour les correspondants au sein de leur région, recueillir les points de vue des correspondants nationaux sur les questions présentant un intérêt pour la région, recenser les possibilités de coopération régionale, favoriser le flux d'informations et de points de vue de la région vers le membre correspondant du Bureau, le cas échéant, et rendre compte régulièrement des résultats des réunions et autres activités régionales.

4. Engagement des organes intergouvernementaux, des organisations internationales, du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets

[La participation de tous les secteurs et parties prenantes intéressés tout au long du cycle de vie aux niveaux local, national, régional et mondial est essentielle pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Les parties prenantes sont notamment les gouvernements, les organisations d'intégration économique régionale, les organisations internationales, la société civile, y compris les consommateurs, le secteur industriel, les entreprises, le secteur financier, les travailleurs, les détaillants et les milieux universitaires à tous les niveaux.

Au niveau national, il est indispensable de mettre en place des cadres législatifs et réglementaires, ainsi que des structures institutionnelles et de mise en œuvre efficaces, afin de veiller à la cohérence intersectorielle et à la complémentarité des mesures prises par l'ensemble des parties prenantes, y compris la définition des responsabilités de chacun.

Au niveau international, les organisations internationales et organismes intéressés, en particulier les organisations du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, devraient aider la prise de conscience de la nature transversale de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets comme élément essentiel pour parvenir à un développement durable, renforcer leur participation et leur prise de responsabilité face aux politiques et mesures visant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme et appuyer la mise en œuvre à l'échelle nationale.

Ces organisations internationales, en particulier les organisations du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, devraient coordonner les activités et programmes de travail pertinents, conformément au Programme 2030 et dans le cadre de leurs mandats individuels. Cela permettrait de renforcer la coopération et d'éviter le chevauchement des mesures prises, entre autres, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, dans le cadre de leurs mandats individuels, en vue de réaliser la cible 12.4 et tous les autres objectifs et cibles du Programme 2030 ayant un rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, conformément à une vision commune et intemporelle qui sera adoptée par la Conférence internationale à sa cinquième réunion et approuvée par d'autres organismes intéressés des Nations Unies en rapport avec le Programme 2030, tels que l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les conventions et programmes régionaux intéressés peuvent aussi contribuer de manière significative à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et devraient travailler en coordination, s'il y a lieu.

En ce qui concerne l'Approche stratégique, cette dernière devrait à l'avenir considérer les aspects environnemental, économique, social, sanitaire et agricole et les aspects relatifs au travail de la gestion des produits chimiques et des déchets, afin de renforcer le développement durable et la circularité, en tenant dûment compte des instruments et processus existants. L'Approche stratégique devrait faire preuve de suffisamment de souplesse pour tenir compte des nouveaux instruments et processus sans donner lieu à des chevauchements.

La participation des secteurs industriel et privé tout au long de la chaîne d'approvisionnement doit être renforcée de manière significative, dans le cadre de la future Approche stratégique et, plus généralement, à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à tous les niveaux. Les rôles et responsabilités des secteurs industriel et privé tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour mettre en œuvre les objectifs et cibles connexes du Programme 2030 sont une base solide pour renforcer la participation et la prise de mesures et devraient être définis et établis clairement, notamment par les législations nationales.]

- i) Les organes intergouvernementaux compétents, les organisations internationales, le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets devraient renforcer leur engagement et appuyer la mise en œuvre au niveau national ;

- ii) Les organes intergouvernementaux, les organisations internationales [et régionales] [, y compris les banques de développement], le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets devraient [, dans la mesure du possible et dans le cadre de leurs mandats respectifs,] [renforcer leur coordination concernant] [coordonner] les activités et programmes de travail pertinents, conformément au Programme 2030. Les conventions et programmes régionaux peuvent aussi contribuer de manière significative à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et devraient travailler en coordination, s'il y a lieu.

5. Engagement des acteurs non gouvernementaux

- i) Les acteurs non gouvernementaux devraient continuer de contribuer activement à l'apport de compétences techniques, données et connaissances concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui fait partie intégrante du Programme 2030.

Engagement de la société civile

- ii) Un véritable engagement des organisations non gouvernementales d'intérêt public et des organisations de la société civile peut contribuer de manière significative à la mise en œuvre [et à la réalisation] de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Ces organisations peuvent jouer un rôle efficace en matière de sécurité chimique en produisant des données, en sensibilisant le public [et les hauts responsables] et en contribuant à la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs à la sécurité chimique [, et en fournissant des informations sur les solutions de remplacement, en les faisant mieux connaître et en appuyant leur mise en œuvre]. [, ainsi qu'en prenant part aux activités de coopération et de partenariat avec d'autres secteurs et en les promouvant.]

Engagement de l'industrie et des entreprises

- i) Les industries et les entreprises peuvent, par des actions concertées, un renforcement des capacités et le tutorat sur les priorités mondiales [, régionales et nationales], peuvent contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Cela passe, entre autres, par des initiatives sectorielles volontaires, une gestion responsable des produits, [la recherche et l'innovation pour des solutions de remplacement plus sûres], [la mise en place] [d'une] [des solutions chimiques] [une] chimie verte[s] [et durables] [en matière de conception des produits, la fabrication de produits non toxiques, durables, réutilisables et recyclables, des activités de dépollution et d'indemnisation des dommages dus à la pollution] et l'échange d'informations [, en vue de fabriquer des produits non toxiques, durables et réutilisables, la fourniture d'informations complètes sur la toxicité et l'utilisation de l'ensemble des produits chimiques, y compris les nanomatériaux, la réalisation d'un objectif zéro rejets de produits chimiques et de déchets durant la production, la prise en compte de la totalité des coûts engendrés par la production de produits chimiques, y compris les déchets et les infrastructures de recyclage, et le respect des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies].
- ii) Tous les secteurs de l'industrie devraient participer à l'élaboration des politiques, des projets et des partenariats sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, [sauf en cas de conflit d'intérêts, ainsi qu'à leur mise en œuvre] [ainsi qu'à la mise en œuvre des obligations légales, sauf en cas de conflit d'intérêts]. Une bonne gestion des produits chimiques devrait englober l'ensemble du cycle de vie, notamment [la recherche et l'innovation,] les producteurs primaires, le secteur de la production en aval, les distributeurs [,] [et] les fournisseurs, [les recycleurs, les responsables du traitement des déchets, les importateurs et les exportateurs], en faisant fond sur les initiatives existantes, le cas échéant. Le recours à des stratégies tant intersectorielles que propres à chaque secteur pourrait servir à mobiliser les producteurs et les utilisateurs.

[VARIANTE 1. iv) Tous les secteurs industriels [, y compris les petites et moyennes entreprises,] devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments suivants :

- a. Les obligations légales et les politiques ;
- b. [Les règles d'étiquetage et les normes, y compris leur harmonisation et l'acceptation mutuelle des données ;]
- c. Les projets et les partenariats sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;

- d. Une bonne gestion des produits chimiques devrait englober l'ensemble du cycle de vie, notamment les producteurs primaires, le secteur de la production en aval, les distributeurs et les fournisseurs, en faisant fond sur les initiatives existantes, le cas échéant. Il serait possible de recourir à des stratégies tant intersectorielles que propres à chaque secteur pour mobiliser les producteurs et les utilisateurs.]

[v) Tous les secteurs industriels, y compris les petites et moyennes entreprises et le secteur de la production en aval, devraient participer et être représentés aux réunions, groupes de travail, associations et partenariats de l'Approche stratégique.]

[vi) Les associations professionnelles de tous les secteurs industriels devraient faire participer leurs membres à l'Approche stratégique.]

Engagement des milieux universitaires

- i) Les milieux universitaires devraient [pouvoir] contribuer [au renforcement des capacités] [et appuyer cette démarche,] [ainsi que] [et] collaborer à la production de connaissances, données et informations pertinentes sur [les risques liés au] [le] contrôle des produits chimiques et des déchets, y compris s'agissant [de circonscrire les] [des] sujets de préoccupation qui exigent une action [mondiale] [et des solutions de remplacement plus sûres], [et faire part de leurs conclusions aux décideurs], en proposant des activités de recherche sur des solutions de remplacement plus sûres et des solutions chimiques vertes et durables].

[Les milieux universitaires devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des obligations légales, des politiques, des projets et des partenariats sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.]

[5. bis Il faut éviter la fragmentation et renforcer l'interface science-politique à tous les niveaux, afin d'appuyer et de promouvoir des politiques et des mesures locales, nationales et mondiales fondées sur des données scientifiques en matière de gestion rationnelle à long terme des produits chimiques et des déchets, ainsi que le recours à des données scientifiques dans le suivi des progrès, dans l'établissement des priorités et l'élaboration des politiques tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des lacunes des données scientifiques, notamment dans les pays en développement.

Toutes les parties prenantes devraient accroître leur participation au renforcement, selon qu'il convient, de l'utilisation des données scientifiques pour élaborer des politiques et mesures en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Les plateformes pertinentes pour l'interface science-politique devraient bénéficier d'un appui, y compris par la contribution des milieux universitaires.

Les rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques et les perspectives mondiales en matière de gestion des déchets, ainsi que sur les perspectives régionales en matière de gestion des déchets, offrent un bon point de départ pour mieux tenir compte des données scientifiques dans les processus de prise de décisions et agir plus efficacement en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Toutes les parties prenantes devraient tenir compte des conclusions et recommandations de ces rapports et prendre des mesures en conséquence.

En particulier, les gouvernements devraient prendre dûment en considération l'examen des options possibles pour renforcer l'interface science-politique au niveau international pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, lequel doit être réalisé d'ici le 30 avril 2020⁴ par la Directrice exécutive du PNUE, à la demande de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en tenant compte des mécanismes déjà en place, y compris dans le cadre du PNUE, et des exemples pertinents dans d'autres domaines, afin de maximiser le rapport coût-efficacité, de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies, de suivre les progrès et d'améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement compétents au niveau national.]

[Il faut suivre les tendances observées dans la conception, la production, l'utilisation et le rejet des produits chimiques et la production et la gestion des déchets afin de recenser les problèmes dans les rapports futurs sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques et les perspectives mondiales de la gestion des déchets, et de promouvoir des politiques et des mesures visant leur gestion rationnelle.

⁴ UNEP/EA.4/L.9.

Toutes les parties prenantes devraient traiter les questions pertinentes qui, selon des données obtenues récemment, présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement et sont recensées par l'Approche stratégique et les rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques ou par suite du suivi des tendances observées dans la conception, la production, l'utilisation et le rejet des produits chimiques et la production et la gestion des déchets, en prenant dûment en considération le rapport que la Directrice exécutive du PNUE a été chargée d'élaborer d'ici le 30 avril 2020 sur ces questions.

En particulier, les gouvernements devraient se pencher sur les moyens pour donner suite à la demande d'une analyse des cadres réglementaires et politiques existants et de leur capacité à traiter ces questions, en vue de réaliser l'objectif fixé pour 2020 de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le plomb et le cadmium, comme indiqué dans le rapport mentionné dans la recommandation précédente.

Parmi les sujets potentiels de préoccupation d'ordre mondial, on trouve des substances, des groupes de substances, des mélanges, des matériaux et des produits, quel que soit le stade considéré du cycle de vie (du stade de la conception au stade de déchet). La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait adopter des critères pour circonscrire les sujets de préoccupation d'ordre mondial, en s'appuyant sur les critères définis dans sa résolution II/4 et en tenant compte des conclusions des rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques et les perspectives mondiales en matière de gestion des déchets et des rapports connexes de la Directrice exécutive du PNUE sur ces questions. Les critères relatifs à la manière de donner suite aux recommandations scientifiques pourront également être pris en compte.]

6. Organes subsidiaires spécialisés et groupes spéciaux d'experts

La Conférence internationale devrait pouvoir établir des organes subsidiaires spécialisés et des groupes spéciaux d'experts, limités dans le temps et chargés d'étudier les questions scientifiques, techniques et/ou de politique générale qui ne sont pas encore traitées [par] [dans le cadre] [des] [d'] instances existantes, et de fournir des conseils sur ces questions.

Ces groupes devraient [être ouverts à tous,] refléter un équilibre géographique, être transparents, souples et crédibles sur le plan académique [et appliquer des politiques strictes en matière de conflit d'intérêts] ; ils devraient promouvoir le dialogue entre les disciplines, ainsi qu'entre la science et la politique ; renforcer les activités de sensibilisation ; et satisfaire à des normes strictes, dont un examen critique par les pairs, que la Conférence internationale devrait approuver. Les fonctions qui pourraient leur être aussi assignées seraient notamment les suivantes :

- i) [Identifier, hiérarchiser et formuler des recommandations pour traiter les sujets de préoccupation [d'ordre mondial] concernant les produits chimiques et les déchets] ;
- ii) Faciliter la mise en œuvre dans les pays en développement, par exemple, par l'intermédiaire de systèmes de réglementation de base ;
- iii) Évaluer la portée, les sources et les coûts sanitaires et environnementaux des produits chimiques et des déchets ; procéder à l'analyse et la mise au point de mesures d'intervention ;
- iv) Faciliter l'innovation et la formulation de recommandations qui maximisent les avantages offerts par des solutions de remplacement durables et plus sûres ;
- v) Élaborer des indicateurs pour appuyer l'examen effectif des objectifs, des cibles et des jalons et le fonctionnement efficace de l'instrument.

7. Autres mécanismes d'appui à la mise en œuvre

Considérations financières

1. Approche intégrée pour le financement

1. La mise en œuvre d'une approche intégrée pour le financement en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, qui a été conçue et approuvée en tant que contribution à long terme au-delà de 2020, reste essentielle [pour atteindre les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030].

2. Les trois volets de l'approche intégrée pour le financement, l'intégration, la participation du secteur privé et le financement extérieur ciblé, revêtent une importance égale et se renforcent mutuellement.

3. Les parties prenantes prendront des mesures pour mettre en œuvre une approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris, en particulier, la réalisation de progrès tangibles concernant les trois éléments ci-après :

a) Intégration systématique

4. Les gouvernements devraient prendre des mesures en faveur d'une plus grande intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les plans nationaux de développement, les budgets intérieurs et les politiques des secteurs intéressés. S'agissant des pays en développement et des pays à économie en transition, l'intégration systématique de leurs priorités nationales relatives aux produits chimiques et aux déchets dans les processus de planification du développement financés au titre de l'aide publique au développement [pourrait renforcer] renforcera [devrait renforcer] leur accès à un financement [important] pour lesdites priorités.

b) Participation du secteur privé

5. [Les entités du secteur privé dans l'ensemble [de leur filière d'investissement et] des chaînes de valeur [et le secteur financier] devraient accroître leurs contributions à la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets [en recourant à tout un éventail de méthodes et partenariats. Le secteur privé devrait également mener davantage de travaux pour étendre la responsabilité des producteurs et les partenariats public-privé] [, afin de couvrir les coûts engendrés par leurs incidences sur l'environnement et la santé. Ces contributions (par exemple par le biais de taxes convenues préalablement), devraient chercher à financer, entre autres, les activités de définition des risques et de communication à leur sujet, l'évaluation complète des risques et les mesures d'atténuation connexes, le renforcement des capacités techniques de l'ensemble des parties prenantes, la mise en place de registres des rejets et transferts de polluants, la prévention de l'exposition, la fourniture de soins aux communautés exposées et la dépollution des sites contaminés. Par ailleurs, les entités du secteur privé devraient augmenter leurs contributions par le biais d'une série d'approches et de partenariats. Le secteur privé doit se conformer à la responsabilité élargie des producteurs.]]

VARIANTE 1 [Les gouvernements devraient également prendre des mesures en faveur d'une plus grande participation du secteur industriel à l'approche intégrée, y compris l'élaboration d'une législation sur les responsabilités du secteur industriel et de l'administration nationale, la mise en place de mesures incitatives en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et la promotion de mesures lancées par le secteur industriel afin d'internaliser les coûts [, conformément au principe du pollueur-payeur]. [Les entités du secteur privé dans l'ensemble de leur filière d'investissement [et de leur chaîne de valeur] [d'approvisionnement] devraient accroître leurs contributions à la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en recourant à tout un éventail de méthodes et partenariats.]

VARIANTE 2 [La participation du secteur industriel à une approche intégrée génère des ressources financières pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets lorsque, entre autres, le secteur internalise les coûts qu'entraîne le respect des réglementations sur les produits chimiques et les déchets ; les instruments économiques sont utilisés pour récupérer et transférer les coûts du secteur public au secteur privé et le secteur industriel opère un transfert des technologies, paye des impôts aux gouvernements et adopte des mesures innovantes pour rendre les produits chimiques et les déchets plus « verts » tout au long de leurs cycles de vie.]

6. [Le secteur financier est prié d'élaborer des directives concernant l'investissement dans des entreprises ayant instauré des régimes de gestion des produits chimiques, avec par exemple la mise au point de critères de prêt pour un modèle bancaire financièrement durable.]

c) Financement extérieur ciblé

7. [Le financement extérieur vient compléter les composantes d'intégration systématique et de participation de l'industrie. Les parties prenantes devraient obtenir des fonds, dont une aide au développement, de sources novatrices de donateurs, ce qui peut être facilité par l'intégration systématique au niveau national.]

VARIANTE PAR. 7

[Il est admis que les lacunes dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets augmentent de manière exponentielle entre les pays développés et les pays en développement et qu'il est d'autant plus essentiel de poursuivre la prise de mesures concertées que l'appui technique et financier disponible est insuffisant.]

L'étendue des progrès que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, et les pays à économie en transition peuvent faire dans la réalisation des objectifs fixés pour l'après-2020 dépend en partie des ressources financières procurées par les secteurs privé et bilatéral et les organismes ou bailleurs de fonds multilatéraux et internationaux.

Toutes les parties prenantes sont invitées à convenir de la création d'un fond international visant à mettre en œuvre la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, auquel toutes les parties prenantes devraient avoir accès et qui devrait appuyer les pays en développement sous forme de subventions, de garanties et de prêts.

Le secteur privé [(par exemple par le biais de taxes convenues préalablement)], les gouvernements en mesure de le faire, les banques de développement, les organisations philanthropiques, les sociétés de capital-risque et toutes les autres parties prenantes [devraient verser] [versent] [sont invités à verser] des contributions financières et en nature au fond international pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.]

8. [Les donateurs devraient offrir un financement extérieur ciblé, y compris, par exemple, des ressources destinées à appuyer le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que d'autres sources de financement multilatérales, régionales et bilatérales, et à encourager la mise en œuvre effective du Programme spécial visant à appuyer le renforcement des institutions au niveau national pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des déchets.]

9. [Il faudrait créer un centre d'échange d'informations sous l'autorité du secrétariat de l'accord afin de suivre publiquement l'aide au développement fournie pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.]

VARIANTE à tous les paragraphes ci-dessus : [Tous les pays, dans les limites de leurs capacités, devraient continuer de renforcer le volet relatif au financement extérieur ciblé, en particulier en contribuant au Programme spécial, au Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres fonds d'affectation spéciale multilatéraux connexes, ainsi qu'en fournissant une aide bilatérale et régionale pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.]

3. Création et engagement de partenariats multisectoriels

10. Les parties prenantes sont encouragées à créer et mettre en œuvre des partenariats multisectoriels [transparentes et responsables] [dans le cadre du Programme 2030], pour répondre efficacement à certains sujets de préoccupation [d'ordre mondial] relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Les parties prenantes sont également encouragées à explorer les possibilités de financement en recourant aux mécanismes dans tous les secteurs.

4. Financement du secrétariat*

11. Les gouvernements et autres parties prenantes sont invités à fournir des ressources afin que le secrétariat puisse s'acquitter des fonctions et tâches énoncées dans la sous-section G 3) ci-dessus, notamment :

- i) En invitant le PNUE à prendre des dispositions pour l'adaptation et le renforcement du fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour financer ces tâches ;
- ii) En invitant tous les pays et les organisations régionales d'intégration économique à verser des contributions ;
- iii) En invitant le secteur privé, dont les entreprises, les fondations et autres organisations non gouvernementales, à également apporter leur contribution.

* Cette question a recueilli un certain appui mais fera l'objet d'une meilleure formulation à l'occasion de futures réunions du processus intersessions.

Appendice Objectifs stratégiques et cibles⁵

Les cibles fixées à l'appui de la réalisation de chaque objectif stratégique sont décrites ci-après.

Cibles de l'objectif stratégique A :

Cible A.1 : Les pays adoptent, mettent en œuvre et font appliquer des cadres juridiques portant sur la prévention des risques et la réduction des effets néfastes des déchets et des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie⁶.

Cible A.2 : Les pays se dotent de capacités suffisantes pour traiter les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets sur le plan national, dont des mesures de coordination interinstitutions et des mécanismes de participation des parties prenantes, tels que des plans d'action nationaux.

Cible A.3 : Les pays mettent en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, ainsi que les conventions sur la santé, le travail et autres conventions pertinentes, et les mécanismes volontaires tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Cible A.4 : Les parties prenantes ont intégré la gestion rationnelle des déchets et des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans leur planification, leurs politiques et leurs pratiques, appuyant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion des produits chimiques et d'autres mécanismes adaptés aux différents secteurs.

Cible A.5 : Les gouvernements et l'industrie veillent à ce que les travailleurs soient protégés contre les risques liés aux produits chimiques et aux déchets et qu'ils aient les moyens d'assurer leur propre protection.

Cibles de l'objectif stratégique B :

Cible B.1 : Des données et informations exhaustives concernant les produits chimiques sur le marché sont disponibles et accessibles, y compris les informations et données sur les propriétés, les effets sur la santé et l'environnement, les utilisations, les résultats de l'évaluation des dangers et des risques, les mesures de gestion des risques, les résultats de suivi et le statut réglementaire tout au long de leur cycle de vie.

Cible B.2 : Toutes les parties prenantes, en particulier les industries et les autorités de réglementation ont à leur disposition et utilisent les directives, meilleures pratiques et outils les plus appropriés et normalisés pour les évaluations et la bonne gestion, ainsi que pour la prévention des dommages, la réduction des risques, le contrôle et l'application.

Cible B.3 : Des informations et des méthodes normalisées sont disponibles et utilisées pour comprendre les effets des produits chimiques et des déchets et améliorer les estimations portant sur la charge de morbidité et le coût de l'inaction, pour encadrer les avancées des mesures de sécurité chimique et pour mesurer les progrès réalisés dans la réduction desdits effets.

Cible B.4 : Des programmes éducatifs, de formation et de sensibilisation du public sur la sécurité chimique et la durabilité ont été élaborés et mis en œuvre, notamment pour les populations vulnérables, parallèlement à des cursus et programmes sur la sécurité des travailleurs à tous les niveaux.

⁵ Les cibles suivantes ont été mentionnées et/ou reformulées au sein du groupe de contact mais n'ont pas été examinées :

Cible au titre de l'objectif stratégique A : Un code de conduite relatif à la gestion des produits chimiques et des déchets comprenant les éléments des Orientations générales et des directives est élaboré et les pays intègrent ses dispositions à leur législation interne.

Cible au titre de l'objectif stratégique A : Les pays, le secteur industriel, le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les autres parties prenantes en mesure de le faire collaborent avec les pays en développement en leur apportant une aide technique et non financière, afin de les doter des outils indispensables pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie.

Cible au titre de l'objectif stratégique E : Les ressources financières et non financières requises pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans tous les secteurs, par et pour toutes les parties prenantes, sont définies et mobilisées.

Cible au titre de l'objectif stratégique E : Les lacunes entre les pays développés et les pays en développement sont réduites en ce qui concerne la mise en place d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

⁶ Les parties prenantes souhaiteront peut-être décider si les cibles devraient être assorties de délais. Aucune date n'a été insérée dans le présent projet.

Cible B.5 : Les pays et les parties prenantes mettent en œuvre une formation portant sur des solutions de remplacement plus sûres et écologiquement rationnelles, ainsi que sur des moyens de substitution et l'utilisation de solutions alternatives plus sûres, comme l'agroécologie.

Cibles de l'objectif stratégique C :

Cible C.1 : Des programmes de travail assortis d'échéances sont établis, adoptés et mis en œuvre pour les questions définies comme préoccupantes.

Cible C.2 : Des informations concernant les propriétés et la gestion des risques des produits chimiques dans toute la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la composition chimique des produits, sont à la disposition de tous pour permettre une prise de décisions en connaissance de cause.

Cibles de l'objectif stratégique D :

Cible D.1 : Les entreprises adoptent des politiques et pratiques internes qui favorisent l'utilisation efficace des ressources et qui incorporent le développement, la production et l'utilisation de solutions de remplacement plus sûres et durables, y compris les nouvelles technologies et les solutions de remplacement non chimiques.

Cible D.2 : Les gouvernements mettent en œuvre des politiques qui favorisent l'innovation pour faciliter le recyclage et la réutilisation des produits, l'adoption de solutions de remplacement sûres et durables, y compris les nouvelles technologies et les solutions de remplacement non chimiques (par exemple, octroi prioritaire de licences aux solutions de remplacement présentant des risques réduits, cadres d'évaluation, systèmes d'étiquetage et politiques d'achat).

Cible D.3 : Les entreprises, y compris dans le secteur des investissements, incorporent des stratégies et politiques visant à faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans leurs méthodes d'investissement et leurs modèles commerciaux et appliquent des normes d'information reconnues sur le plan international, le cas échéant.

Cible D.4 : Les entreprises appliquent des principes de production durable et une gestion fondée sur le cycle de vie dans la conception des produits chimiques, des matériaux et des produits, en prenant en considération les solutions et procédés présentant un risque réduit, non chimiques et conçus pour le recyclage.

Cible D.5 : Les associations professionnelles encouragent le changement vers la durabilité et la gestion sûre des déchets et des produits chimiques ainsi que des produits de consommation tout au long de leur cycle de vie, en recourant notamment à l'échange d'informations et au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises afin de réduire les risques.

Cibles de l'objectif stratégique E :

Cible E.1 : Les niveaux les plus élevés des organisations de parties prenantes, notamment le gouvernement, l'industrie, la société civile et les organisations internationales dans tous les secteurs concernés, reconnaissent formellement qu'il est essentiel d'agir dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, s'engagent à le faire et confirment la pertinence d'une telle gestion pour le développement durable.

Cible E.2 : Les politiques et procédures de gestion des produits chimiques et des déchets sont intégrées dans les stratégies de développement nationales et régionales.

Cible E.3 : Des partenariats, réseaux et mécanismes de collaboration inter- et intrasectoriels sont mis en place aux fins de mobiliser les ressources, de partager les informations, les expériences et les enseignements tirés, et de promouvoir une action coordonnée aux niveaux régional et international.

B. Autres recommandations visant à appuyer et/ou éclairer le processus intersessions

1. Nous recommandons, avec l'appui du secrétariat de l'Approche stratégique, sous réserve de la disponibilité de ressources et en consultation avec le Bureau, que la coprésidence du processus intersessions entreprenne des travaux supplémentaires sur les questions suivantes, en vue de contribuer au processus intersessions :

- i) Autres mécanismes d'appui à la mise en œuvre.
- ii) Mesures supplémentaires en vue d'une participation multisectorielle.
- iii) Sujets de préoccupation.

- iv) Examen des Principes et approches établis dans le document portant la cote SAICM/OEWG.3/4, sur la base des contributions des parties prenantes.
 2. Nous invitons le secrétariat à entreprendre ce qui suit :
 - a) Élaborer un rapport, en prévision des troisième et quatrième plans de mise en œuvre, sur les exemples de mécanismes efficaces de recouvrement des coûts et de mise en œuvre du principe du pollueur-payeur pour financer les activités de gestion et de réduction des risques à l'échelle nationale, y compris examiner les conclusions et des recommandations formulées dans le document SAICM/OEWG.3/INF/11.
 - b) Rédiger un projet de stratégie de mobilisation des ressources, de sorte que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques l'examine à sa cinquième session.
 3. L'évaluation par la Directrice exécutive de la mise en œuvre de l'approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets intéresse les futurs travaux intersessions visant à élaborer des cibles et des indicateurs et devrait être examinée en conséquence.
 4. Les éléments soulevés par le groupe des amis de la présidence durant la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée devraient être examinés plus avant dans le cadre du processus intersessions.
 5. Nous invitons le PNUE à fournir une évaluation des liens avec d'autres groupes relatifs à la gestion des produits chimiques et des déchets, ainsi que des solutions aux fins de la coordination et de la coopération dans les domaines d'intérêt commun.
 6. Nous recommandons que le processus intersessions tienne une quatrième réunion afin de jeter les bases des décisions que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prendra à sa cinquième session, selon qu'il convient et sous réserve de la disponibilité de ressources.

Annexe II

Budget du secrétariat de l'Approche stratégique pour la période 2019-2020

(en dollars des États-Unis)

		2019	2020
1100	1102 Administrateur(trice) de programme (P-5) (Approche stratégique en général)	–	–
	1103 Administrateur(trice) de programme (P-4) (Approche stratégique en général)	278 426	289 563
	1104 Administrateur(trice) de programme (P-3) (gestion des connaissances ^a)	229 526	238 707
	1105 Administrateur(trice) de programme (P-3) (Programme de démarrage rapide)	229 526	–
	1106 Administrateur(trice) de programme (P-3) (Approche stratégique en général)	229 526	238 707
	1107 Administrateur(trice) de programme adjoint(e) (P-2) (Administrateur(trice) auxiliaire, Approche stratégique en général)	–	–
	1108 Administrateur(trice) de programme adjoint(e) (P-2) (Approche stratégique en général)	93 728	196 368
1199	Total partiel	1 060 732	963 345
1200	Consultants (description de l'activité ou du service)		
	1201 Consultants	50 000	50 000
1299	Total partiel	50 000	50 000
1300	Appui administratif (titre et classe du poste)		
	1301 Secrétaire (G-4) (Approche stratégique) ^a	88 193	183 441
	1302 Secrétaire (G-4) (Approche stratégique)	176 385	183 441
	1320 Heures supplémentaires ou personnel temporaire	–	10 000
1399	Total partiel	264 578	376 882
1600	Voyages en mission		
	1601 Voyages du personnel en mission	70 000	60 000
1699	Total partiel	70 000	60 000
1999	Total élément	1 445 310	1 450 227
20	Sous-traitance		
2100	Sous-traitance pour la fourniture des installations et services de conférence		
	2101 Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide	2 000	–
	2102 Réunions régionales	80 000	–
	2103 Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	–	–
	2104 Réunions du Bureau	3 000	3 000
	2105 Cinquième session de la Conférence	–	450 000
	2106 Processus intersessions au-delà de 2020	50 000	50 000
2299	Total partiel	135 000	503 000
2999	Total élément	135 000	503 000

	2019	2020
3100	Réunions et conférences (titre)	
3101 Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide	13 000	–
3102 Réunions régionales	290 000	–
3103 Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée	–	–
3104 Réunions du Bureau	25 000	25 500
3105 Cinquième session de la Conférence	–	1 000 000
3106 Processus intersessions au-delà de 2020	150 000	150 000
3399 Total partiel	478 000	1 175 500
3999 Total élément	478 000	1 175 500
40 Matériel et locaux à usage de bureau		
4100 Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)		
4101 Fournitures de bureau	1 200	1 200
4102 Logiciels	–	–
4199 Total partiel	1 200	1 200
4200 Matériel non consommable (articles figurant sur la liste établie aux fins du budget)		–
4201 Matériel informatique	–	–
4299 Total partiel	–	–
4300 Location des locaux		
4301 Location de bureaux	18 500	19 000
4399 Total partiel	18 500	19 000
4999 Total élément	19 700	20 200
50 Dépenses accessoires		
5200 Frais d'établissement des rapports		
5201 Impression et traduction	9 000	12 000
5202 Publication des textes de l'Approche stratégique	–	–
5299 Total partiel	9 000	12 000
5300 Divers		
5301 Communications	7 200	7 200
5399 Total partiel	7 200	7 200
5400 Évaluation		–
5401 Évaluation finale	–	30 000
5499 Total partiel	–	30 000
5999 Total élément	16 200	49 200
Coûts directs des projets	2 094 210	3 198 127
Dépenses d'appui au programme (13 %)	272 247	415 757
99 Total	2 366 457	3 613 884

^a Ce poste est financé par le projet du FEM.